



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Santé
Environnement
en Auvergne-Rhône-Alpes

4^e Plan Régional Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

LES TERRITOIRES EN ACTION



www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr



La **Santé**
Environnement
en Auvergne-Rhône-Alpes

LES TERRITOIRES
EN ACTION





Les impacts de l'environnement sur la santé sont de mieux en mieux connus et désormais un sujet de préoccupation bien présent chez nos concitoyens. Dans un contexte de changement climatique et d'empreinte des activités humaines sur les milieux et la biodiversité, les interactions et interdépendances de la santé humaine, de la santé animale et de la santé de notre environnement, formalisées dans la notion « une seule santé » ou « santé globale », sont au cœur de la politique interministérielle du Plan national Santé-Environnement, que nous relayons dans le présent plan régional, en l'adaptant aux besoins de nos territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État agit en permanence pour mieux connaître, prévenir et réduire les risques de l'environnement pour la santé, dès la source des émissions polluantes ou par la réduction des expositions. À cette fin, il réglemente et contrôle, gère les crises et en tire des retours d'expérience, au travers de nombreux plans dits sectoriels, dédiés aux principaux enjeux de notre région : qualité de l'air, qualité de la ressource en eau, pollution des sols, qualité de l'alimentation, pesticides, composés perfluorés...

Le plan régional Santé-Environnement (PRSE) Auvergne-Rhône-Alpes ne détaille pas toutes les missions régaliennes de protection des populations et de prévention qu'assurent les services de l'État. Il est complémentaire à ces actions et permet de mobiliser l'ensemble des partenaires et acteurs des territoires pour des environnements favorables à la santé, en tenant compte d'une vision élargie à la santé globale. Le PRSE, au travers d'actions volontaires, en donne une déclinaison intégrée dont le partage constitue un bénéfice pour tous.

Le PRSE vise ainsi à aller au-delà des actions des plans sectoriels pour :

- développer les compétences, la sensibilisation et l'éducation à la santé-environnement, pour favoriser le passage à l'action et les changements de comportement individuels et collectifs,
- soutenir et fédérer les actions de nombreux partenaires impliqués sur la santé environnementale et la santé globale, autour d'objectifs communs comme des dispositifs d'observation et études, l'animation de centres de ressource, la constitution de réseaux d'appui,
- former, outiller et accompagner les acteurs des territoires, en premier lieu les collectivités territoriales, pour une meilleure intégration de la santé environnement dans les politiques locales : outils de diagnostic, plaidoyers, guides pratiques, incitations à l'action, accompagnements techniques...

L'ensemble de ces actions, toutes complémentaires, doivent nous faire progresser vers la réduction des inégalités de santé liées aux conditions environnementales et contribuer à l'adaptation au changement climatique de nos territoires.

Ce quatrième PRSE s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le précédent plan, mais développe de nouveaux sujets comme la surveillance des zoonoses ou en renforce des dynamiques comme l'urbanisme favorable à la santé.

Toutes et tous ensemble dans les territoires, collectivités, partenaires, associations, réseaux professionnels, services de l'État, nous avons le pouvoir d'agir pour offrir à nos concitoyens des cadres de vie sains et désirables. Le PRSE, fruit d'un important travail partenarial, est là pour nous y aider.

Mobilisons-nous pour le faire connaître et le mettre en œuvre.



Fabienne BUCCIO
Préfète de la région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cécile COURRÈGES
Directrice générale de
l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes



TABLE DES MATIÈRES

Ce sommaire est interactif 

1. LE PRSE4 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	5
Les principes fondateurs de la santé-environnement.....	6
La raison d'être et les ambitions du PRSE.....	7
Inscrire la santé dans toutes les politiques.....	7
Rendre opérationnelle l'approche « Une seule santé ».....	8
Accélérer l'adaptation des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes au changement climatique.....	10
Identifier puis réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé.....	11
Le rôle du PRSE.....	12
Rassembler et mobiliser les acteurs.....	12
Outiller les territoires en santé-environnement.....	12
Inciter et accompagner les projets des acteurs en santé-environnement.....	12
La complémentarité avec les autres plans et programmes.....	13
2. LES ENJEUX PRIORITAIRES EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	16
3. LE PLAN D' ACTIONS DU PRSE4 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	18
Clés de lecture.....	19
AXE 1 – Développer les connaissances, informer et sensibiliser les acteurs.....	20
Objectif stratégique 1.1 – Mettre à disposition les données régionales en santé-environnement, en les élargissant à l'approche "Une seule santé", et accompagner les acteurs locaux à leur appropriation.....	22
Objectif stratégique 1.2 – Soutenir l'éducation et la promotion de la santé-environnement (ESE) et la montée en compétence des acteurs du secteur.....	24
Objectif stratégique 1.3 – Former à la santé-environnement les professionnels de santé, les agents de l'État, les collectivités, les bureaux d'études et les vétérinaires.....	26
AXE 2 – Réduire les expositions.....	30
Objectif stratégique 2.1 – Réduire l'exposition de la population aux risques sanitaires liés aux espèces à enjeux pour la santé en expansion en Auvergne-Rhône-Alpes.....	32
Objectif stratégique 2.2 – Améliorer la surveillance des zoonoses dans une approche « Une seule santé ».....	36
Objectif stratégique 2.3 – Promouvoir la mise en place de plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) qui intègrent les risques liés au changement climatique (qualitatifs et quantitatifs) et aux pollutions diffuses.....	40
Objectif stratégique 2.4 – Accompagner les projets d'utilisation d'eaux non conventionnelles afin de limiter les besoins en eau potable, tout en garantissant la sécurité sanitaire des usagers et utilisateurs.....	42
Objectif stratégique 2.5 – Inciter des publics cibles bien identifiés à agir pour la qualité de l'air extérieur au travers d'actions innovantes et mobilisatrices.....	44
Objectif stratégique 2.6 – Favoriser des pratiques professionnelles et des comportements individuels favorables à la santé en matière de qualité de l'air intérieur.....	48
AXE 3 – Mobiliser les territoires en santé-environnement.....	52
Objectif stratégique 3.1 – Accompagner les évolutions de pratiques des élus et agents des collectivités territoriales vers une gestion globale de leur territoire toujours plus favorable à la santé.....	54
Objectif stratégique 3.2 – Renforcer la prise en compte des déterminants de la santé dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme en améliorant la complémentarité des politiques publiques et la participation des populations.....	56
4. ANNEXES	59
La démarche d'élaboration du PRSE4 Auvergne-Rhône-Alpes.....	60
Le pilotage du PRSE4 Auvergne-Rhône-Alpes.....	60
Le pilotage du Plan.....	60
Le pilotage des actions.....	60
L'animation du Plan.....	62
En mobilisant régulièrement les pilotes et les partenaires des actions.....	62
En mobilisant régulièrement, sous des formats variés, la communauté régionale santé-environnement.....	63
En déployant, de manière intégrée à la mise en œuvre opérationnelle du plan, une stratégie de communication.....	63
Le suivi et l'évaluation du PRSE4 Auvergne-Rhône-Alpes.....	64
Le suivi.....	65
L'évaluation.....	65
Glossaire.....	66



La Santé
Environnement
en Auvergne-Rhône-Alpes



Le PRSE4

Auvergne-Rhône-Alpes



LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA SANTÉ- ENVIRONNEMENT

Dès 2015, le Haut Conseil de la Santé Publique rappelait qu'il est « désormais impératif d'agir en tenant compte des interactions entre climat, énergie, économie, biodiversité et santé dans le cadre d'une écologie globale de la santé ». En effet, les dimensions sociales, économiques et environnementales déterminent près de 2/3 de notre santé¹.

La santé environnementale (environmental health) comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Définition proposée par le bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1994 lors de la conférence d'Helsinki



L'approche développée à travers la notion de « santé-environnement » considère qu'un environnement sain participe à la bonne santé des citoyens, est une ressource pour la santé humaine ; et qu'à l'inverse, sa dégradation peut contribuer au développement de nombreuses maladies comme les cancers ou les maladies respiratoires.

La santé-environnement est un domaine d'intervention en santé publique qui ne cesse de croître dans les préoccupations des citoyens, face à l'émergence permanente de nouveaux risques engendrés par les contaminants biologiques, chimiques et physiques de nos environnements. Le changement climatique

y contribue désormais, avec les conséquences des sécheresses et des inondations qui dégradent nos ressources en eau, d'une qualité urbaine défavorable avec les îlots de chaleur, de nouveaux épisodes de pollution atmosphérique (ozone notamment), mais aussi l'accroissement du risque zoonotique, l'expansion d'espèces à enjeux pour la santé telles que l'ambrosie à feuille d'armoïse, le moustique tigre, les tiques, les chenilles processionnaires...

La crise sanitaire du Covid-19 a, en outre, mis en lumière notre rapport au vivant, et rappelé le lien étroit entre les santés humaine, animale, des végétaux et des écosystèmes, fondement de l'approche de santé globale One health (dont la traduction française "Une seule santé" est utilisée dans le PRSE avec la référence aux mêmes concepts), transversale au PRSE4.

S'il est avéré que des liens de cause à effet entre qualité de l'environnement et santé existent, et qu'ils peuvent parfois être objectivés de manière certaine (pathologies mono-factorielles comme le saturnisme ou la légionellose), la relation entre la qualité de l'environnement et l'état de santé de la population reste souvent difficile à établir, du fait de la complexité des mécanismes en jeu (voies d'exposition, multi et co-exposition, « effets cocktail », relation dose/effet, dimensions spatio-temporelles, comportements, réactions biologiques, etc.).

Ainsi, les facteurs environnementaux et comportementaux peuvent contribuer à l'apparition de maladies qui s'avèrent souvent d'origine multifactorielle : cancers, pathologies respiratoires dont asthme, allergies, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc. Par ailleurs, notre santé est le résultat de l'exposition à des facteurs environnementaux et comportementaux tout au long de la vie, et notamment pendant des périodes de plus grande vulnérabilité, ce qui est appelé l'« exposome ».

Ces considérations impliquent de prendre en compte un ensemble suffisamment large de déterminants de la santé et de pathologies associées, ou potentiellement associées, pour pouvoir agir efficacement en matière de réduction des expositions aux déterminants environnementaux de la santé et rendre l'environnement plus favorable à la santé.

Pour répondre à ces enjeux, le 4e Plan Régional Santé Environnement (PRSE4) Auvergne-Rhône-Alpes entend contribuer à l'intégration de la santé-environnement dans les politiques publiques à l'échelle régionale et locale, pour répondre aux préoccupations des citoyens, et prévenir les risques pour leur santé dans une approche favorable à la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes avec une approche « Une seule santé ».

¹ Synthèse des travaux de Booske et al. (2010) McGinnis et al. (2002 et 2017) – ministère Américain de la Santé et des Services Sociaux.

² Définition de l'OHHLEP (Groupe d'experts de haut niveau One Health issu des agences internationales).

Le Plan National Santé Environnement (PNSE) de quatrième génération

«Un environnement, une santé» a été publié en mai 2021. Tout en rappelant que l'environnement et les milieux de vie sont un déterminant majeur de la santé, il souligne les attentes citoyennes croissantes sur les questions de santé-environnement, mais aussi l'engagement de la France, avec ce plan, dans une approche intégrée et unifiée de la santé publique, humaine et animale et de la santé des écosystèmes autour du concept «One Health».

Le PNSE 4 poursuit 4 ambitions :



LA RAISON D'ÊTRE ET LES AMBITIONS DU PRSE

Porté par la préfecture de région, la DRAAF, la DREAL et l'ARS, le PRSE4 produit des outils régionaux, qu'il met au service des acteurs des territoires afin de les aider à se mobiliser autour des enjeux de santé-environnement. C'est un plan pragmatique, qui vise à rassembler, mobiliser et accompagner les différents acteurs des territoires œuvrant en matière de réduction des risques sanitaires, en mettant à leur disposition des outils, en les accompagnant méthodologiquement, et en soutenant des projets et l'animation de réseaux.

Bien que les changements globaux, tels que l'évolution climatique, entraînent des conséquences planétaires, les solutions proposées doivent tenir compte des conditions environnementales locales, et des déterminants économiques et socio-culturels qui influent sur la santé (l'accès à la prévention

et aux soins, la protection sociale, les capacités de résilience et d'adaptation des populations, le bien-être et la qualité de vie)... En réponse, le PRSE constitue un cadre d'action qui répond territorialement à des enjeux partagés à une échelle plus large. Les réponses proposées par le PRSE4 ont vocation à s'appliquer aux déterminants environnementaux de la santé, tels que la qualité de l'air intérieur au sein de l'habitat, l'urbanisme favorable à la santé au sein des politiques d'aménagement, la qualité sanitaire de l'eau au sein de la production et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ...

Ces réponses prennent la forme de différents registres d'action : diffusion d'informations, mise en place de formations, apport d'expertise et d'outils, accompagnement méthodologique ...

Inscrire la santé dans toutes les politiques

En cohérence avec la Stratégie nationale de santé (SNS), le PRSE porte l'ambition de contribuer à « inscrire la santé dans toutes les politiques », en cohérence avec une vision globale de la santé qui va au-delà du seul système de santé ou de l'absence de maladie.



LES RECOMMANDATIONS DU HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (HCSP)

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) s'est prononcé, en septembre 2023, à la demande du Secrétaire général des ministères sociaux (SG-MAS) sur le projet de Stratégie nationale de santé 2023 – 2033 (SNS). Il suggère notamment d'inscrire l'environnement comme un déterminant majeur de la santé à prendre en compte dans toutes les politiques publiques.

Cette approche transversale nécessite d'agir sur tous les déterminants de santé, et vise la prise en compte des enjeux de santé dans les différentes politiques publiques, dès lors qu'elles ont un impact sur la santé : sociales, économiques, éducatives, de l'emploi et des loisirs, de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ... Elle reconnaît ainsi que la santé est influencée par de nombreux facteurs, et que l'ensemble des politiques publiques doivent tenir compte de leurs impacts sur la santé et le bien-être de tous.

Son objectif est de favoriser la collaboration intersectorielle et de susciter des interactions et coopérations entre les porteurs de différentes politiques publiques.

C'est une véritable transition à laquelle sont invités les acteurs publics, au premier rang desquels figurent les collectivités.

À l'échelle de la région, le PRSE4 porte une volonté d'outiller et d'accompagner les collectivités dans leurs transitions, à travers une démarche d'**animation territoriale de la santé-environnement**.

→ Quelles sont les actions du PRSE4 pour inscrire la santé dans toutes les politiques ?

Dans la continuité des ambitions du PRSE3, le PRSE4 porte notamment les actions suivantes :

- **la formation en santé-environnement** (axe 1 du PRSE4) pour soutenir, par exemple, la montée en compétences des élus et des agents des collectivités, des professionnels de santé, des services de l'État, des bureaux d'études ... en santé-environnement, en l'élargissant à l'approche "Une seule santé",
- la promotion auprès des Personnes Responsables de la Production et de la distribution de l'Eau, de la **mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau** (PGSSE) qui intègrent les risques sanitaires liés au changement climatique (aspects qualitatifs et quantitatifs) et aux pollutions diffuses ; et globalement **toutes les actions de l'axe 2** qui portent sur les déterminants environnementaux de la santé (l'eau, l'air, les espèces animales et végétales à impact sur la santé...),
- les politiques publiques locales, et notamment celles relatives à l'aménagement, selon l'angle de **l'urbanisme favorable à la santé**, pour lequel une fiche d'actions est dédiée dans l'axe 3 du Plan,
- l'appui à la réalisation de **diagnostics locaux en santé-environnement**, qui permettent l'utilisation de données locales en santé-environnement pour mieux identifier les inégalités territoriales environnementales de santé et planifier leur réduction.

Rendre opérationnelle l'approche « Une seule santé »

Durant ces dernières décennies, les écologues de la santé humaine se sont alarmés d'une accélération, sans précédent connu, dans l'émergence de nouvelles zoonoses ou de nouvelles épidémies. La récente pandémie de Covid-19 n'en est pas la seule expression. Jusqu'alors, peu de personnes connaissaient le terme « zoonose », qui désigne les maladies humaines dont l'agent infectieux est originaire d'une espèce animale et a franchi la barrière inter-espèces. Pourtant, plus de la moitié des maladies infectieuses humaines sont d'origine zoonotique, qu'il s'agisse par exemple de la grippe, de la borréliose (maladie de Lyme)...



Face à l'accélération de ces zoonoses, l'initiative internationale One Health (Une seule santé) a vu le jour, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, au début des années 2000. Elle est également portée par l'Organisation mondiale de la santé animale, ONG qui promeut une réponse coordonnée à l'échelle mondiale pour faire face aux urgences en matière de santé animale, prévenir et contrôler les maladies animales, dont les zoonoses, ainsi que la promotion de la santé et du bien-être animal.

La définition suivante est proposée : « Une seule santé » est une approche intégrée et unificatrice qui vise à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et à trouver un équilibre entre ces dimensions, de manière durable.

Elle prend acte du fait que la santé des êtres humains, ainsi que celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes.

Cette approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société en vue d'œuvrer ensemble pour promouvoir le bien-être et faire face aux menaces pour la santé et pour les écosystèmes, tout en tenant compte des besoins collectifs en eau potable, en énergie et en air propres, ainsi qu'en aliments sûrs et nutritifs. Elle permet aussi de combattre les changements climatiques et contribue au développement durable.³»

Cette approche se fonde sur la triade de la santé environnementale, de la santé animale et de la santé humaine, considérées comme indissociables compte tenu de leurs étroites interactions et interdépendances. Cette approche a émergé, et s'est amplifiée, dans un contexte de changement climatique, de destruction des habitats naturels, de pollution (air, eau, sol), de raréfaction des ressources naturelles, de croissance démographique mondiale. Ces évolutions engendrent des pressions sanitaires mouvantes et provoquent l'émergence ou la réémergence de maladies qui, en retour, dégradent l'écosystème environnemental.

Plus largement que les seules zoonoses, l'approche « Une seule santé », intégrée de manière transversale au sein des objectifs et actions du PRSE4, invite à penser la santé autrement, en reconnaissant l'interdépendance de la santé des populations humaines avec celle des animaux et des écosystèmes dans lesquels elles cohabitent.



→ Quelles sont les actions du PRSE4 contribuant à l'approche « Une seule santé » ?

Au-delà de l'intégration d'Une seule santé dans les divers parcours de sensibilisation et de formation prévus, le PRSE 4 porte les actions suivantes autour des déterminants de santé :

- **la qualité de l'air extérieur:** le PRSE4 accompagne les changements de pratiques de publics spécifiques dans l'amélioration de la qualité de l'air extérieur au profit de la santé humaine, animale, végétale et au bénéfice des écosystèmes,
- **les zoonoses:** le PRSE4 vise à améliorer la protection de la population face aux risques zoonotiques en renforçant une approche intégrée et intersectorielle de prévention,
- **les espèces à enjeux pour la santé:** le PRSE4 vise à réduire l'exposition de la population aux risques sanitaires liés à l'expansion des espèces à enjeux pour la santé humaine, dont certaines peuvent également impacter la santé animale (comme les tiques, les chenilles processionnaires), des végétaux (comme les ambrosies) ou la santé des écosystèmes naturels (érosion de la biodiversité notamment),

³ Groupe de haut niveau sur l'approche « Une seule santé » (OHHLEP)
Définitions et principes de l'approche « Une seule santé » (who.int)

- **les projets d'utilisation d'eaux non conventionnelles:** le PRSE4 accompagne des projets visant à limiter l'utilisation des ressources naturelles pour couvrir les besoins en eau, tout en garantissant la sécurité sanitaire des usagers et utilisateurs. Ainsi, il participe notamment à préserver la biodiversité en soutenant la prise en compte, dans les projets, de la plus-value environnementale (préservation des milieux aquatiques),
- **l'usage domestique des biocides:** le PRSE4 améliorera l'information du grand public et la formation des professionnels pour limiter les risques sanitaires et l'impact sur l'écosystème d'utilisations accrues de biocides, et pour privilégier le recours à des biocides et détergents avec les profils les plus favorables pour la santé publique et l'environnement...

Accélérer l'adaptation des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes au changement climatique

L'accélération actuelle du changement climatique est une menace pour la santé humaine, la santé animale, la santé des végétaux et la santé des écosystèmes. Elle constitue un catalyseur pour plusieurs risques pesant sur la santé et affecte plusieurs déterminants de santé. Les acteurs des territoires doivent s'adapter à ces changements et à leurs conséquences associées.

Depuis près de 60 ans, les températures moyennes annuelles ont augmenté de manière significative partout en région Auvergne-Rhône-Alpes, particulièrement au printemps et en été, aussi bien en altitude qu'en plaine. Les températures en hausse et un couvert neigeux en baisse conduisent à des conditions asséchantes, et donc, à une pression accrue sur la ressource en eau en Auvergne-Rhône-Alpes.



Les projections climatiques du GIEC montrent une poursuite du réchauffement climatique jusqu'aux années 2050, ainsi qu'une augmentation du nombre de journées chaudes en intensité et en fréquence. L'intensification des vagues de chaleur, caractérisées par de fortes disparités géographiques, augmente la mortalité précoce. L'accroissement des températures s'accompagne d'une augmentation des maladies vectorielles ou d'origine alimentaire et hydrique. Au-delà de son impact sur les santés, notamment humaine, animale, des végétaux et des écosystèmes, le changement climatique affecte aussi la santé mentale (anxiété, stress), en particulier pour les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En réponse à ces multiples conséquences, des efforts d'adaptation et des actions d'atténuation des effets du changement climatique sont engagés. Les politiques d'aménagement et d'urbanisme offrent des possibilités de développement face aux dérèglements climatiques et renforcent la résilience face à leurs effets, à la fois pour les territoires ruraux et urbains. Une approche décloisonnée est recommandée afin de tenir compte des enjeux sanitaires, sociaux et écologiques, et des vulnérabilités locales.



Cela se manifestera par une baisse des débits des rivières et des étiages plus intenses, plus longs, débutant plus tôt dans l'année. Enfin, l'évolution de la température de l'eau aura un impact sur la qualité de l'eau et sur les écosystèmes aquatiques.

→ Quelles sont les actions du PRSE4 en faveur de l'adaptation au changement climatique ?

Le PRSE4 Auvergne-Rhône-Alpes a vocation à soutenir les territoires en matière de réduction et d'adaptation au changement climatique, et encourage résolument à passer à l'action. Il comporte notamment :

- une action dédiée à l'**observation en santé-environnement** pour mettre à disposition des acteurs locaux des données en santé-environnement concernées par le changement climatique et en les accompagnant à leur appropriation,
- des actions de réduction de l'exposition de la population aux risques sanitaires liés aux **espèces à enjeux** pour la santé humaine, dont le changement climatique favorise l'expansion,
- une action renforçant l'**urbanisme favorable à la santé**, comportant la revégétalisation des espaces artificialisés, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, l'adaptation des pratiques des urbanistes et aménageurs,
- des actions de mobilisation des citoyens en faveur d'une meilleure **qualité de l'air extérieur**, dont les impacts sur la santé sont exacerbés par le réchauffement climatique.

Identifier puis réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé

Les inégalités sociales de santé font référence aux relations étroites entre la santé et les catégories sociales, auxquelles il faut associer les « inégalités territoriales de santé », qui sont le reflet des disparités socio-économiques des territoires, mais également des disparités dans l'offre et l'accessibilité locale de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Le domaine de la promotion de la santé s'intéresse aux « inégalités environnementales » qui désignent des inégalités sociales dans le rapport à l'environnement, selon « l'idée que les populations ou groupes sociaux ne sont pas égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux, pas plus qu'ils n'ont un accès égal aux ressources et aménités environnementales ». Ainsi, il ne s'agit donc pas d'une nouvelle sorte d'inégalités, mais de la dimension environnementale des inégalités socio-économiques qui traversent la société à l'échelle d'un territoire, d'un pays et de la planète.

Les inégalités environnementales recouvrent plusieurs dimensions :

- les inégalités dans l'exposition aux risques environnementaux et dans l'accès aux ressources naturelles de base (l'eau ou l'énergie), mais aussi aux aménités,
- les inégalités distributives des politiques environnementales,
- les inégalités face aux conséquences des risques environnementaux,
- les inégalités dans la participation aux politiques publiques.

Dans l'avis intitulé « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques » rendu en 2015, le CESE recommande d'établir une stratégie de lutte contre les inégalités environnementales, tenant compte de la complémentarité entre le monde rural et le monde urbain et de la question du genre.

Le dispositif OSE (Observation en Santé Environnement), développé dans le cadre du PRSE3, dispose de 32 indicateurs mis à disposition de tous. Néanmoins, certaines thématiques ne sont pas ou insuffisamment abordées (zoonoses, changement climatique, aménités environnementales...) et l'outil manque encore de visibilité et d'opérationnalité auprès des utilisateurs visés. Les travaux menés sur l'observation ont servi la réflexion méthodologique sur la cartographie des territoires les plus concernés par les cumuls d'expositions, et donc les inégalités.

→ Quelles sont les actions du PRSE4 en faveur de l'identification, puis de la réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé ?

Le PRSE4 Auvergne-Rhône-Alpes vise par exemple :

- à identifier les territoires qui cumulent les enjeux environnementaux, sociaux et de santé, afin que l'action de réduction des inégalités s'exerce en priorité en leur faveur,
- à inciter les décideurs à planifier, urbaniser et aménager par l'appui à la **prise en compte de la santé dans les démarches d'urbanisme et de planification** pour réduire la sur-exposition aux pollutions des publics vulnérables.

LE RÔLE DU PRSE

L'instruction interministérielle N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE) en déclinaison du Plan national santé-environnement, précise les principes et objectifs à intégrer aux PRSE, et notamment :

- définir des actions nécessaires pour répondre aux enjeux prioritaires locaux en matière de santé environnement,
- décliner certaines thématiques du PNSE qui nécessitent une animation particulière au niveau local.

Dans ce périmètre, les objectifs et actions du PRSE4 Auvergne-Rhône-Alpes contribuent à remplir plusieurs rôles.

Rassembler et mobiliser les acteurs

Les acteurs de la santé et de l'environnement agissent encore souvent de manière cloisonnée, parfois au sein d'une même institution, et souvent au sein d'un même territoire. Le PRSE4 Auvergne-Rhône-Alpes vise à rassembler, autour d'objectifs partagés en santé-environnement, les citoyens et les acteurs qui façonnent les territoires dans lesquels ils vivent : collectivités, acteurs de la santé, aménageurs, services de l'État, agriculteurs... Ces acteurs peuvent, et doivent, actionner tous les leviers visant à la construction d'un environnement favorable à la santé. Pour cela, ils doivent en saisir le sens et l'importance : le PRSE4 a cette vocation pédagogique et mobilisatrice, qui lui confère son identité par rapport à d'autres plans et programmes régaliens.

→ Quelles sont les actions du PRSE4 visant à rassembler et mobiliser les acteurs ?

- Par principe, pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions, le PRSE4 s'appuie sur **un réseau d'organismes** (établissements publics, associations...) et agit pour mettre en réseau et coordonner ces partenaires, autour d'objectifs partagés
- Plusieurs actions du PRSE4 reposent sur une dimension de **plaidoyer** : pour la mise en place de diagnostics locaux en santé-environnement, pour l'intégration de la santé dans toutes les politiques locales (notamment l'urbanisme et l'aménagement) ...

Outiller les territoires en santé-environnement

La mobilisation des collectivités territoriales, dans toute leur diversité géographique et à tous les échelons, est essentielle. Leurs compétences sont centrales en matière de santé-environnement et d'amélioration du cadre de vie. Ce niveau territorial dispose de leviers d'action importants par le truchement des politiques d'urbanisme, d'aménagement

du territoire, de mobilités, de logement, d'espaces verts, de petite enfance, d'action sociale... Leur mobilisation est une condition sine qua non de réussite d'une politique destinée à modifier les cadres de vie, les habitudes, en faveur de son environnement et donc de sa santé.

→ Quelles sont les actions du PRSE4 en faveur de l'outillage des collectivités ?

- Reflet de son identité qui promeut « Les territoires en action », le PRSE vise notamment à accompagner les évolutions de pratiques des élus et agents des collectivités territoriales vers une gestion globale de leur territoire toujours plus favorable à la santé. Cet objectif, **au cœur de l'axe 3**, implique divers types d'actions telles que l'acculturation et la mobilisation des collectivités quant à leur rôle en matière de santé-environnement, le développement des outils de diagnostic local en santé-environnement par les collectivités, et leur accompagnement.
- De manière complémentaire, des actions thématiques, relevant de l'axe 2 œuvrant à la réduction des expositions, participent à l'outillage des territoires, et notamment des collectivités. Par exemple, pour réduire l'exposition de la population aux risques sanitaires liés aux espèces à enjeux pour la santé en expansion en Auvergne-Rhône-Alpes, le PRSE contribue à accompagner des collectivités et EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à la désignation et la formation de **référénts intercommunaux multithématiques dédiés à la surveillance et à la gestion des espèces en expansion à enjeux sanitaires**.
- Par ailleurs, afin de promouvoir la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (**PGSSE**) qui intègrent la prise en compte des risques sanitaires liés au changement climatique (tant sur le plan qualitatif que quantitatif) et aux pollutions diffuses, le PRSE proposera aux collectivités **des travaux d'analyses et des retours d'expériences** issus de territoires pilotes pour promouvoir les bonnes pratiques
- L'action autour de **l'urbanisme favorable à la santé** vise à poursuivre la diffusion des **fiches méthodologiques** construites dans le cadre du PRSE3

Inciter et accompagner les projets des acteurs en santé-environnement

En complément de la mobilisation des collectivités, au cœur des territoires, de nombreux acteurs soulèvent des préoccupations sur des questions de santé-environnement et certains agissent en matière de promotion de la santé et/ou de réduction des risques. Structures associatives ou acteurs socio-économiques, grand public ou acteurs relais



en faveur de publics spécifiques (périnatalité et enfants notamment) sont porteurs d'initiatives en santé-environnement.

→ Quelles sont les actions du PRSE4 incitant et accompagnant les acteurs ?

Le PRSE vise à inciter et accompagner les projets d'acteurs en santé-environnement par le biais de divers types d'actions :

- en complément de la mise à disposition d'informations, pour favoriser la **prise de conscience des enjeux en santé-environnement** par les citoyens, les professionnels, les acteurs institutionnels et associatifs, et leur montée en compétence dans ce domaine, les actions d'éducation et promotion de la santé-environnement (ESE) visent à soutenir la montée en compétence des acteurs du secteur,
- la mise en œuvre d'un guichet unique pour les porteurs de projets d'utilisation d'eaux non conventionnelles contribue à la **diffusion d'informations réglementaires** par le guidage des dossiers sur les éléments permettant d'attester de l'intérêt environnemental du projet, tout en garantissant les aspects sanitaires,
- d'une manière générale, la **diffusion d'informations et d'outils techniques** soutient la pertinence des comportements et des actions envisagés (par exemple sur les biocides pour les vétérinaires, sur les risques zoonotiques auprès de publics en proximité avec la faune sauvage ou les animaux d'élevage),
- enfin, plusieurs actions du PRSE consistent à proposer un **accompagnement technique** aux acteurs porteurs de projets tels qu'un appui à la mise en réseau (Réseau de prévention des zoonoses basé sur l'approche Une Seule Santé), un appui technique et méthodologique pendant 18 mois de PRPDE volontaires pour s'engager dans la réalisation de leurs PGSSE, la montée en compétences des professionnels des ERP (établissements recevant du public) sur la qualité de l'air intérieur (assistante maternelle, personnel d'entretien, professionnel du milieu scolaire...)

La complémentarité avec les autres plans et programmes

Par définition, le PRSE s'intéresse a priori à tous les déterminants environnementaux de la santé, c'est pourquoi il porte des approches transversales. Quand il vise une thématique particulière, il vient en complément d'autres plans et programmes sectoriels existants. Plus globalement, conformément à sa raison d'être de rassembler les acteurs autour des enjeux de santé-environnement, le PRSE s'articule avec ces politiques publiques.

Le PRSE n'intègre pas les actions réglementaires ou régaliennes déjà existantes, ou les actions intégrées dans d'autres plans et programmes. Ainsi, il ne comporte pas d'action :

- **sur la pollution des sols** : la prise en compte des enjeux de santé-environnement liés à cette thématique est définie par la réglementation,
- **sur les pesticides** : la déclinaison régionale de la feuille de route EcoPhyto intègre, notamment, les objectifs de réduction des expositions,
- **sur les PFAS**, qui donnent lieu à un plan national spécifique depuis janvier 2023. Une approche régionalisée a été initiée autour des questions industrielles et de l'eau potable, à partir des situations rencontrées au sud de Lyon et à Rumilly (voir l'encadré ci-dessous),
- **sur l'alimentation** : les actions de la DRAAF et de l'ARS intègrent les enjeux de santé-environnement liés à l'alimentation, tant sur le plan de la production alimentaire qu'en termes de distribution et de consommation, en articulation avec les approches nutrition-santé promues par l'ARS, et avec la future Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat. L'inscription, dans les actions territoriales, des enjeux de santé-environnement liés à l'alimentation, trouve un cadre favorable dans le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).



UNE ACTION RÉGIONALE CIBLÉE SUR LES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS) DISTINCTE DU PRSE

Les substances per- et polyfluoroalkylées, également connues sous le nom de PFAS, sont une large famille de plus de 4 000 composés chimiques. Antiadhésifs, imperméabilisants, résistant aux fortes chaleurs, les PFAS sont largement utilisés depuis les années 1950 dans divers domaines industriels et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, etc.

Extrêmement persistants, les PFAS se retrouvent dans tous les compartiments de l'environnement et exposent les populations : Santé publique France a ainsi mis en évidence en 2019 une imprégnation généralisée de la population aux PFOA et PFOS, deux PFAS très répandus.

La littérature scientifique portant sur les PFAS et leurs effets potentiels sur la santé est abondante, et elle s'enrichit continuellement ; par exemple, le 1^{er} décembre 2023, le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS a classé le PFOA comme « cancérigène pour les humains » (groupe 1) et le PFOS comme substance « peut-être cancérigène pour les humains » (groupe 2B).

La problématique des PFAS traverse largement les frontières, et c'est aujourd'hui à l'échelle européenne que leur surveillance et leur évaluation sont menées.

En France, un plan d'action ministériel spécifique aux PFAS a été lancé en janvier 2023 dans l'objectif de renforcer la protection des populations et de l'environnement contre les risques liés à ces composés.

Sur la base notamment du retour d'expérience des situations rencontrées en Auvergne-Rhône-Alpes (Sud de Lyon et Rumilly), ce plan national organise les actions à mener en prévoyant notamment :

- de repérer et traiter les situations de présence de PFAS dans l'eau destinée à la consommation humaine. Sous pilotage de

l'ARS, une centaine de ressources sont déjà suivies dans la région et des mesures ont été prises pour 7 d'entre elles,

- d'identifier les sites, notamment industriels, potentiellement émetteurs de PFAS, de rechercher la nature et l'origine des PFAS émis, et, le cas échéant, de traiter ces rejets. Dans la région, environ 600 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation doivent ainsi conduire des campagnes de recherche des PFAS dans leurs rejets aqueux. Le retour d'expérience de cette phase de diagnostic permettra de déterminer les modalités de surveillance pérenne des PFAS dans les rejets aqueux des industries concernées,
- de rechercher les PFAS lors des diagnostics de sols réalisés à la cessation d'activité, pour les secteurs d'activités susceptibles d'avoir utilisé ou produit des PFAS. Les éventuelles pollutions détectées seront à gérer, selon la méthodologie nationale des sites et sols pollués,
- de communiquer en transparence sur les résultats des analyses effectuées et sur les mesures de gestion prises.

Afin d'accompagner la gestion environnementale et sanitaire des pollutions aux PFAS identifiées partout en France, des travaux d'expertise sont menés au niveau national autour des questions d'évaluation des risques pour la santé – qui restent un domaine en forte évolution des connaissances scientifiques – et de la définition de mesures de gestion appropriées.

- ↓ Plan d'actions ministériel sur les PFAS
- ↓ Les per et polyfluoroalkylées (PFAS) | ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- ↓ Substances perfluorées (PFAS) | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

De même, le PRSE est « adossé » au Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, et notamment du schéma régional de santé (SRS) dont il partage la temporalité (2023-2028). Certaines approches en santé-environnement correspondent à des axes spécifiques du SRS et à ce titre, par souci de cohérence, elles n'ont pas vocation à être portées par le PRSE et sont placées directement dans le SRS :

- la stratégie régionale de prévention « **petite enfance et santé-environnement** »,
- le réseau régional des conseillers en environnement intérieur,
- les dispositifs de repérage et d'accompagnement des personnes en situation d'incurie dans l'habitat,
- la prévention du **risque auditif**.

Le PRSE est par ailleurs défini en complémentarité avec la **Stratégie régionale Eau-Air-Sol-Énergie**, stratégie des services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes visant à protéger les ressources pour un territoire vivant, attractif, accueillant. Cette stratégie s'inscrit dans les priorités nationales de la planification écologique et identifie 15 actions visant à mieux gérer et préserver la ressource en eau, reconquérir la qualité de l'air, protéger et restaurer les milieux et de la biodiversité, promouvoir la sobriété foncière, décarboner et réduire nos consommations énergétiques. Le PRSE vise à compléter les actions de l'État menées dans ce cadre par l'accompagnement des projets des territoires, l'outillage et la mobilisation des réseaux et acteurs locaux. Le PRSE s'articule également avec le Plan régional de la santé au travail, centré sur le monde du travail.

Stratégie Eau-Air-Sol-Énergie des services de l'État en région

15 ACTIONS EN 5 VOILETS

EAU



1. Déployer la démarche « **captages prioritaires** »
2. Mettre en œuvre le **plan « eau »** national sur la gestion quantitative
3. Décliner **Ecophyto**

AIR



4. Accompagner le déploiement des **zones à faibles émissions (ZFE)**
5. Améliorer le dispositif de **gestion des épisodes de pollution de l'air**
6. Mettre en œuvre le **plan régional ozone**

SOL



7. Engager les acteurs dans une **sobriété foncière qualitative (trajectoire ZAN)**
8. Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des **friches**, les opérations de **désimperméabilisation, et de renaturation**
9. Mettre en œuvre la **stratégie aires protégées**

ÉNERGIE



10. Engager les acteurs à plus de **sobriété et d'efficacité énergétique**
11. Accompagner le **développement des énergies renouvelables électriques** sur les territoires
12. Accompagner le développement des **énergies issues de la biomasse**
13. Accélérer la **décarbonation**

TRANSVERSAL



14. Renforcer l'intégration et la mise en cohérence des enjeux **eau, air, sol, énergie dans les documents d'urbanisme**
15. Renforcer l'**ambition environnementale des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE)**





2 Les enjeux prioritaires en santé- environnement en + Auvergne-Rhône-Alpes



L'état des lieux de la santé et de l'environnement Auvergne-Rhône-Alpes, initié en 2016 et mis à jour régulièrement sur la durée du PRSE3, décrit le territoire régional en rassemblant des informations objectivées sur la qualité de l'environnement et ses déterminants socio-économiques, ainsi que sur l'état de santé des habitants.

Il ressort de cet état des lieux que tous les facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement susceptibles d'être documentés sont peu ou prou présents sur le territoire riche et varié qu'est la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En repartant de cet état des lieux, et en intégrant l'approche « Une seule santé » qui questionne l'interdépendance des santés humaine, animale, des végétaux et des écosystèmes, les enjeux suivants restent prioritaires, et soulignent la nécessité d'agir sur l'ensemble de la région, selon des angles différents en fonction des spécificités de ses territoires :

- un environnement riche d'espaces boisés et naturels, une région montagneuse avec une forte proportion de moyenne montagne. Cela induit :
 - › une biodiversité riche, source de services écosystémiques et notamment de bien-être physique et mental pour la population générale qui fréquente les espaces naturels ; mais sans nier que la biodiversité est notamment menacée d'érosion avec la prolifération d'espèces envahissantes, à la faveur du réchauffement climatique,
 - › des zones touristiques nombreuses, induisant des activités humaines à fort impact sur ces milieux (impact des transports sur la qualité de l'air extérieur, pressions foncières et sur la quantité et la qualité de la ressource en eau ...),
- des zones de plaines, favorables à l'agriculture (viticulture, nuciculture, arboriculture, plaines céréalières, élevage) et aux activités industrielles, qui présentent autant d'atouts pour la richesse de la région que de risques d'exposition aux polluants. Les surfaces artificialisées occupent 5 % de l'espace régional, la maîtrise de leur progression est un enjeu pour la qualité de vie et les santés humaine, animale, des végétaux et des écosystèmes,
- une variété de zones urbanisées, avec 5 métropoles et un tissu dense de petites et moyennes villes, dont les acteurs locaux, pourraient davantage mobiliser les leviers à leur disposition pour un environnement favorable à la santé. L'urbanisme, l'habitat, l'énergie pour 8 millions d'habitants revêtent des réalités variées, mais aux enjeux sanitaires forts,
- une forte présence de l'eau, sévèrement impactée par le changement climatique, notamment sur les axes de l'Allier, Saône-Rhône amont de Lyon et Alpes : l'enjeu clé est de préserver la ressource tout en garantissant la sécurité sanitaire des consommateurs, et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité

Cette juxtaposition de vastes secteurs de nature préservés (en particulier en altitude), et d'espaces « contraints » (notamment de vallées, lieux de compromis entre préservation de la biodiversité et développement urbain), génère des inégalités d'exposition, qui peuvent souvent se cumuler avec des inégalités socio-économiques et de santé. Cela engendre un besoin fort de porter l'action prioritairement dans certains territoires, **que le PRSE4 visera à caractériser.**

Sur le plan des pathologies multifactorielles, la région Auvergne-Rhône-Alpes est notamment caractérisée par :

- un taux de mortalité par **cancer** significativement plus faible que celui de la France métropolitaine,
- quelques bassins de vie concernés par une plus grande mortalité par maladies cardiovasculaires, notamment dans les territoires de l'ouest. L'état des lieux de la santé et de l'environnement rappelle que certains facteurs environnementaux d'origine physique ou chimique sont susceptibles d'être impliqués dans l'apparition des **maladies cardiovasculaires**, notamment le bruit, le monoxyde de carbone, la pollution atmosphérique,
- un taux standardisé de décès par bronchopneumopathie chronique obstructive de 15,2 décès pour 100 000 habitants, proche de celui observé en France métropolitaine (16 décès pour 100 000 habitants),
- un taux de personnes recevant un traitement régulier pour asthme représentant 4,8 % de l'ensemble de la population régionale,
- l'implantation du moustique tigre, vecteur d'arboviroses, dans tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- une forte implantation de l'ambrosie, plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée en France.





3

Le plan d'actions du PRSE4

Auvergne-Rhône-Alpes



CLÉS DE LECTURE

Le PRSE4 est structuré autour de 3 axes et 11 fiches d'actions, pour relever le défi des « territoires en actions » en matière de santé-environnement par la promotion de la santé et la réduction des risques.

Les 3 axes ont été conçus dans une approche intégrée, au sens où ils se complètent et sont étroitement articulés les uns aux autres :

• L'AXE 1

Il diffuse des fondamentaux, fonde les bases de l'action des territoires en matière de santé-environnement, en soutenant la connaissance des enjeux par l'observation, la montée en connaissances et compétences par l'éducation et la formation.

• L'AXE 2

Il soutient la production d'outils et de ressources visant à promouvoir les bonnes pratiques et réduire l'exposition des populations aux déterminants environnementaux de la santé.

• L'AXE 3

Il aide à démultiplier les actions en santé-environnement dans les politiques locales, outillées par l'axe 2, sur la base du socle de sensibilisation et de formation de l'axe 1.

Ces trois axes et 11 actions proposent un cadre incitatif, donnent une impulsion, soutiennent une dynamique, là où agir peut donner lieu à des avancées concrètes. Le PRSE 4 a été conçu de manière à favoriser un maximum de synergie possible entre les actions du plan elles-mêmes : ainsi, chaque action du PRSE 4 ne prend tout son sens qu'en complémentarité avec les autres actions qui l'accompagnent.

Chacune de ces actions, comme le PRSE4 dans son ensemble, contribue à traduire opérationnellement des ambitions transversales :

- la mise en œuvre de l'approche OneHealth,
- l'adaptation aux changements climatiques,
- la réduction des inégalités sociales,
- territoriales et environnementales de santé.

La volonté intégratrice du PRSE4 signifie que ce dernier prend en compte les autres plans, programmes, et démarches existants, afin de couvrir l'ensemble des composantes de la santé-environnement et s'articuler avec elles.

Chaque action est pilotée par un(e) représentant(e) de la préfecture de région, la DRAAF, la DREAL, ou l'ARS. Sa mise en œuvre est assurée par un ou plusieurs partenaire(s), en interaction forte avec le pilote. L'ensemble du Plan est piloté par un Comité exécutif, composé de la préfète de région (représentée par le SGAR), du Directeur de la DRAAF, du Directeur de la DREAL, et de la Directrice générale de l'ARS.

Le pilotage du PRSE vise à combiner l'ambition du plan et sa nécessaire sobriété à travers un effort porté sur son efficacité au cours du déploiement du PRSE4. Ce pilotage adaptera aussi le PRSE4, durant sa période de mise en œuvre 2024-2028, à l'évolution des enjeux et priorités régionales en matière de santé-environnement, ainsi qu'aux changements liés au contexte sociétal, climatique, environnemental, institutionnel et financier.

Pour aller plus loin sur la gouvernance et le pilotage du PRSE, son animation, son suivi et son évaluation, consultez les annexes.



AXE 1

DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES, INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS

Ce premier axe comporte un ensemble d'actions complémentaires qui permettent de mieux comprendre et faire comprendre les enjeux de santé-environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, pour transmettre et partager l'information relative à ces enjeux, et ainsi développer les compétences de chacun pour une meilleure maîtrise des facteurs environnementaux qui influent sur la santé :

- il s'agit tout d'abord de mettre à disposition du plus grand nombre, l'information utile pour agir en santé-environnement, en diffusant l'approche "Une seule santé" qui repose sur l'interrelation entre les santés humaine, animale, des végétaux et des écosystèmes,
- cette information doit être mise à jour en continu, être la plus accessible possible, et être exploitée à différents échelons géographiques. Elle doit permettre de mieux connaître les risques, mais aussi le bien-être et les effets positifs de l'environnement naturel sur la santé, physique et psychique,
- la prise de conscience des enjeux en santé-environnement par les citoyens, les élus, les professionnels, les bureaux d'études intervenant en appui de ces acteurs, les collectivités territoriales et notamment les EPCI ainsi que l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs repose sur cette information. Leur montée en compétence dans ce domaine doit ensuite être soutenue par des démarches de diffusion de cette connaissance, de formation, et d'éducation à la santé-environnement.





OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1

Mettre à disposition les données régionales en santé-environnement, en les élargissant à l'approche "Une seule santé", et accompagner les acteurs locaux à leur appropriation

L'Observation en Santé Environnement (OSE) est un **dispositif d'observation** pensé et créé avec les experts détenteurs de données environnementales et sanitaires, et les futurs utilisateurs. Un état des lieux initial a été réalisé à partir de septembre 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes préalablement à la détermination des orientations du PRSE3, pour en fonder les orientations. Une actualisation en 2020 a répondu aux besoins de comparaison entre les données et les cartes pour analyser les évolutions. Les **indicateurs environnementaux et sanitaires** initiaux se sont étoffés d'indicateurs complémentaires pour constituer aujourd'hui **43 indicateurs mis à la disposition de tous**. S'il est avéré que des liens de cause à effet entre qualité de l'environnement et santé existent, et qu'ils peuvent parfois être objectivés, la **complexité des mécanismes d'exposition** (voies d'exposition, multi- et co-expositions, comportements, dimensions spatio-temporelles...) nécessite d'envisager le rapprochement environnement-santé avec certaines précautions. Le PRSE4 ARA vise à mettre à disposition les connaissances régionales en santé-environnement, en **élargissant les indicateurs à l'approche "Une seule santé"** notamment, et **en accompagnant les acteurs locaux dans leur appropriation pour agir**.

Pilote : Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires : les membres du Groupe technique permanent mis en place depuis le PRSE3 (Santé publique France, Acoucity, Agences d'urbanisme, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, BRGM, Collectivités, Conseil Régional, DRAAF, DREAL, DREETS, RNSA ...)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL



Mettre à disposition les données régionales en santé-environnement, les renforcer en les élargissant à l'approche "Une seule santé", et accompagner les acteurs locaux à leur appropriation

Le dispositif d'observation en santé-environnement OSE sera consolidé et complété avec des indicateurs sur de nouveaux sujets. L'enrichissement de l'outil OSE s'attachera notamment à l'intégration de l'approche "Une seule santé" et au risque zoonotique, au changement climatique et à l'urbanisme favorable à la santé.

PISTES D'ACTION

- Revue annuelle des indicateurs de la base de données OSE
- Élaboration et promotion d'une cartographie de données par territoire, dans la continuité des travaux de cartographie réalisés lors du Green Data for Health, offrant la possibilité de visualiser un ou plusieurs indicateurs, des analyses géographiques statistiques, et la production semi-automatique de profils santé-environnement de territoires
- Élaboration d'indicateurs supplémentaires en lien notamment avec les sujets transversaux (changement climatique, One Health, accès aux espaces verts, habitat et bien-être, urbanisme favorable à la santé...)
- Mise à jour de l'état des lieux régional de la santé et de l'environnement

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

1.1.2

Apporter l'information dans les territoires et inciter à la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement

En complément de l'enrichissement et de l'amélioration de l'outil, le portage du dispositif et l'accompagnement des utilisateurs sont des enjeux essentiels auxquels le PRSE4 entend répondre. La promotion de son utilisation vise une perspective de territorialisation des actions en santé-environnement pour apporter de l'information et de l'aide aux utilisateurs, notamment pour la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement.

PISTES
D'ACTION

- Organisation d'ateliers, notamment destinés aux collectivités, pour promouvoir l'outil OSE, apporter de l'information et de l'aide aux utilisateurs pour la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement
- Construction et diffusion d'un guide pour la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

1.1.3

Identifier les territoires prioritaires d'action pour un environnement favorable à la santé

L'outil OSE permet de décrire le territoire en rassemblant des informations objectives sur la qualité de l'environnement et ses déterminants socio-économiques, ainsi que sur l'état de santé de la population vivant dans cet environnement. Il vise aussi l'identification de singularités territoriales et a vocation à servir de support pour partager un diagnostic avec les personnes les plus directement concernées par la thématique afin de les inciter à s'engager dans une démarche de progrès. Les indicateurs mis à disposition dans OSE devront également servir à réaliser un travail d'identification des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé (ITESS) afin d'inciter à l'action dans les territoires.

PISTES
D'ACTION

- Développement d'une méthode de caractérisation des ITESS par l'identification de territoires cumulant un ou plusieurs enjeux (expositions ou aménités environnementales, vulnérabilité sociale...)
- Réalisation d'une cartographie des territoires prioritaires en termes de réduction des inégalités afin d'identifier, de prioriser et d'orienter les actions et les moyens de chacun

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2

Soutenir l'éducation et la promotion de la santé-environnement (ESE) et la montée en compétence des acteurs du secteur

Afin de réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé, l'ESE vise un renforcement du pouvoir d'agir des individus et des communautés sur leur santé, sur leur environnement et sur leurs interactions. Elle est mise en œuvre à travers des processus d'éducation et d'accompagnement au changement, partant des personnes, pour leur permettre de développer des habiletés individuelles et collectives. L'ESE fait l'objet de longue date, en Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreuses initiatives locales, portées par des acteurs locaux (acteurs éducatifs, collectivités, associations, services de l'État, ...) et structurées à l'échelle régionale dans le cadre notamment du Pôle régional éducation et promotion de la santé-environnement animé par l'IREPS et le GRAINE. Afin de poursuivre cette dynamique, le PRSE4 vise à donner aux porteurs de projets d'ESE les moyens de professionnaliser leur approche, et d'œuvrer à renforcer les compétences sur la santé-environnement des populations.

Pilote : Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires : IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes, les 12 référents départementaux ESE des antennes départementales de l'IREPS, les 12 référents départementaux ESE portés par des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable ...

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1.2.1

Consolider le dispositif régional d'éducation et de promotion de la santé-environnement

Il s'agit d'aider l'acquisition de compétences en ESE de l'ensemble des acteurs des territoires afin de relayer les enjeux de santé-environnement et d'éduquer les citoyens pour qu'ils agissent au quotidien selon la démarche «Une seule santé», en préservant leur santé et l'environnement.

PISTES D'ACTION

- Élaboration, valorisation et mise à disposition des ressources en ESE, dans une logique de mutualisation interrégionale : réalisation d'une veille documentaire sur les nouveautés, rédaction et diffusion d'une newsletter mensuelle ESE, mise à jour du site agir-ese.org, et relais d'information
- Conception et déploiement de pratiques formatives et pédagogiques : organisation de séquences régionales de formation sur les enjeux de l'ESE et organisation de rencontres régionales en ESE ouvertes à l'ensemble des acteurs de la région
- Plaidoyer pour l'ESE : interventions dans différentes instances pour présenter les enjeux de l'ESE, et mobilisation des acteurs autour des enjeux de l'ESE
- Animation territoriale de l'ESE : déploiement d'actions locales (accompagnement des acteurs locaux dans leurs projets) et régionales (accompagnement à l'échelle des territoires des thématiques impulsées régionalement)

**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL****1.2.2****Multiplier les actions d'éducation et de promotion de la santé-
environnement dans les territoires**

Le PRSE4 vise ici à couvrir l'ensemble des territoires de la région par des actions d'ESE portées par les collectivités, et visant in fine le grand public, pour qu'il devienne acteur de sa santé en préservant son environnement en cohérence avec l'approche « Une seule santé ».

**PISTES
D'ACTION**

- Appel à manifestation d'intérêt annuel auprès des collectivités pour mener des actions d'éducation et de promotion de la santé-environnement
- Inscription des ressources du dispositif d'éducation et de promotion de la santé-environnement dans les différents cursus de formation, ainsi que dans les dispositifs existants à destination des jeunes : création de kits pédagogiques d'ESE adaptés pour les étudiants du Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES), les enseignants dans le cadre de l'École promotrice de santé et le parcours éducatif de santé, et le Service National Universel (SNU)

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.3

Former à la santé-environnement les professionnels de santé, les agents de l'État, les collectivités, les bureaux d'études et les vétérinaires

La crise environnementale et le changement climatique engendrent un nombre croissant de pathologies environnementales, sur lesquels plusieurs catégories d'acteurs doivent être formées.

Les professionnels de santé doivent être dotés de bases solides en termes de culture sur la santé environnement, un champ qui fait l'objet de nombreuses controverses ; et doivent savoir à qui adresser leurs patients pour expertise, dans une logique de réseau.

Les agents des services de l'État sont insuffisamment acculturés à la santé-environnement et à l'approche « Une seule Santé », alors qu'ils peuvent jouer un rôle de relais auprès des acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités. Les élus et agents de ces mêmes collectivités doivent aussi monter en compétence pour mieux utiliser les leviers qui sont à leur main pour proposer à leurs concitoyens un environnement toujours plus favorable à la santé humaine, à la santé animale et à celle des écosystèmes. Malgré l'impulsion donnée à la formation des collectivités dans le cadre du PRSE3, ils restent globalement peu sensibilisés aux enjeux et aux outils d'aide à la décision en santé-environnement. En appui aux collectivités, les bureaux d'études doivent également monter en compétence pour proposer une expertise plus fine sur les vastes sujets que recouvre la santé-environnement, au premier rang desquels la qualité de l'air extérieur.

Concernant les biocides : de nombreux animaux de compagnie, ou relevant de filières de production destinées à la consommation humaine, sont impactés par des mésusages de biocides (désinfectants, insecticides, types acaricides, produits contre les arthropodes, répulsifs...). Bien qu'utiles pour se protéger des nuisibles ou prévenir les maladies, ils présentent des risques sanitaires et environnementaux. Le PRSE4 contribue à transmettre des informations en la matière aux professionnels de santé, notamment les vétérinaires, afin d'en faire des relais auprès de leur clientèle.

 **Cet objectif décline l'action 5.1 du PNSE4 :** « Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé »

Pilote : ARS, DREAL, préfecture de région (voir dans chaque encadré ci-dessous)

Partenaires : DRAAF, URPS, Plate-forme ressources humaines de la Préfecture de région, organisations des professionnels de santé humaine et animale ...





OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

1.3.1

Promouvoir et développer les outils de sensibilisation et les formations en santé-environnement auprès des professionnels de santé

Pilote : ARS

Former tous les professionnels de la santé (médecins, odontologistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers, puéricultrices, masseurs-kinésithérapeutes ...), futurs ou en exercice, aux enjeux de la santé-environnement, dans une approche de santé globale (« médecine globale, préventive et intégrative », « limites planétaires »), est indispensable, à la fois pour répondre au besoin de développer la santé environnementale et la médecine environnementale, et pour permettre à ces différents professionnels d'accroître leur rôle de relais de prévention auprès de leurs patients.

Si la structuration de la réponse à cet enjeu fait l'objet d'une action du PNSE4 à travers la création de modules de formation, d'un référentiel socle pour les formations en santé et le déploiement du dispositif du Service sanitaire des étudiants en santé (SSES), leur accompagnement en région s'impose et le PRSE4 y contribuera.

**PISTES
D'ACTION**

- Recensement, dans le détail, des outils de sensibilisation et des formations en santé-environnement, en faire la promotion, et inciter à l'intégration de certaines de ces formations dans le développement professionnel continu (DPC)
- Accompagnement à la mise en synergie des acteurs de la formation en santé-environnement de la région pour étoffer et développer l'offre de formation des professionnels de la santé
- Structuration d'une offre de promotion en santé-environnement dans le cadre du Service sanitaire des étudiants en santé (SSES)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1.3.2

Contribuer à la montée en compétences en santé-environnement et « Une seule santé » des agents de l'État

Pilote : SGAR

L'action vise à acculturer les agents de l'État aux notions fondamentales en matière de santé-environnement et sur l'approche « Une seule Santé » pour qu'ils relaient ensuite ces messages aux acteurs locaux, dans une démarche d'animation territoriale et de diffusion des outils existants. Sur les thématiques de l'axe 2 du PRSE en priorité, il s'agit de promouvoir ou d'élaborer des modules de formation articulant les missions des services concernés et les modalités de prise en compte des enjeux santé-environnement, et en favoriser l'utilisation systématique dans les services.

PISTES D'ACTION

- Identification des formations existantes et choix des outils les plus pertinents au regard des pratiques des services de l'État en département, puis organisation de leur déploiement
- Formation à la santé-environnement / Une seule santé des cadres dirigeants des services de l'État : promotion de la formation des décideurs publics et privés à l'approche « Une seule santé » de l'Institut One Health, issu de la réunion des établissements de formation du ministère de l'Agriculture (via l'EN-SV-FVI VetAgro Sup et AgroParisTech), de la Santé (l'EHESP), de l'Écologie et l'Enseignement supérieur et la Recherche, et mobilisation de la dynamique de formation des cadres dirigeants des services de l'État à la transition écologique en 2024, en lien avec la plate-forme ressources humaines de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1.3.3

Contribuer à la montée en compétences des élus et agents des collectivités territoriales

Pilote : ARS

Le PRSE4 vise à faire acquérir aux élus et agents les notions essentielles en santé-environnement et à favoriser leur appropriation des outils d'aide à la décision adaptés à leurs besoins et leurs compétences dans le cadre de leur mandat et périmètres d'intervention.

PISTES D'ACTION

- Identification des formations existantes
- Déploiement d'une offre de formation par :
 - la mobilisation de l'offre de formation du CNFPT pour les agents et élus, et de l'Institut One health pour les décideurs
 - la promotion de la formation à « Une seule santé » des décideurs publics et privés par l'Institut One health
 - l'organisation de sessions de sensibilisation des élus, en local, en présentiel, et la mobilisation de la formation en ligne portée par l'EHESP et déjà promue dans le cadre du PRSE3

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

1.3.4

Contribuer à la montée en compétences en santé-environnement des bureaux d'études, notamment sur la qualité de l'air extérieur

Pilote : DREAL

Dans les démarches d'accompagnement des collectivités, les bureaux d'études occupent une place essentielle. Or, les structures spécialisées en environnement manquent de compétences en santé, et vice-versa, alors que la maîtrise de cette double compétence est indispensable. Le PRSE vise à faciliter l'acquisition de ces compétences afin de professionnaliser l'offre, notamment sur les enjeux de la qualité de l'air extérieur.

**PISTES
D'ACTION**

- Identification des formations existantes et mise en place d'une offre de formation
- Déploiement d'un cahier de charges OAP « qualité de l'air »

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

1.3.5

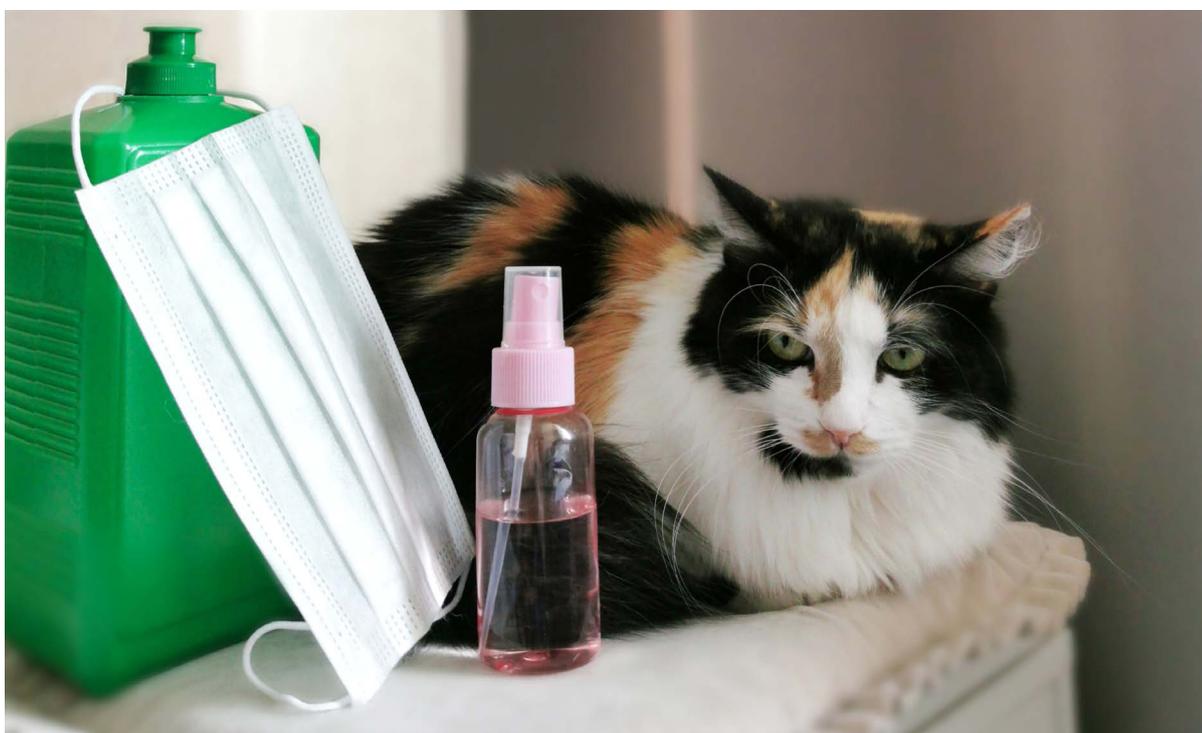
Mettre à disposition des vétérinaires des ressources relatives à l'utilisation des biocides et les inciter à être des relais auprès de leur clientèle

Pilote : DRAAF

Le PNSE 4 vise à améliorer l'information du grand public et la formation des professionnels pour limiter les risques sanitaires inhérents à une utilisation accrue des biocides, et pour privilégier les biocides et détergents avec les profils les plus favorables pour la santé publique et l'environnement. Le PRSE4 vise à contribuer à la renforcer la vigilance et les compétences des vétérinaires et sensibiliser les usagers sur ce sujet.

**PISTES
D'ACTION**

- Promotion régionale des fiches réalisées dans le cadre du PNSE4 auprès des vétérinaires
- Diffusion des recommandations de l'ANSES sur les utilisations domestiques de pesticides



AXE 2

RÉDUIRE LES EXPOSITIONS

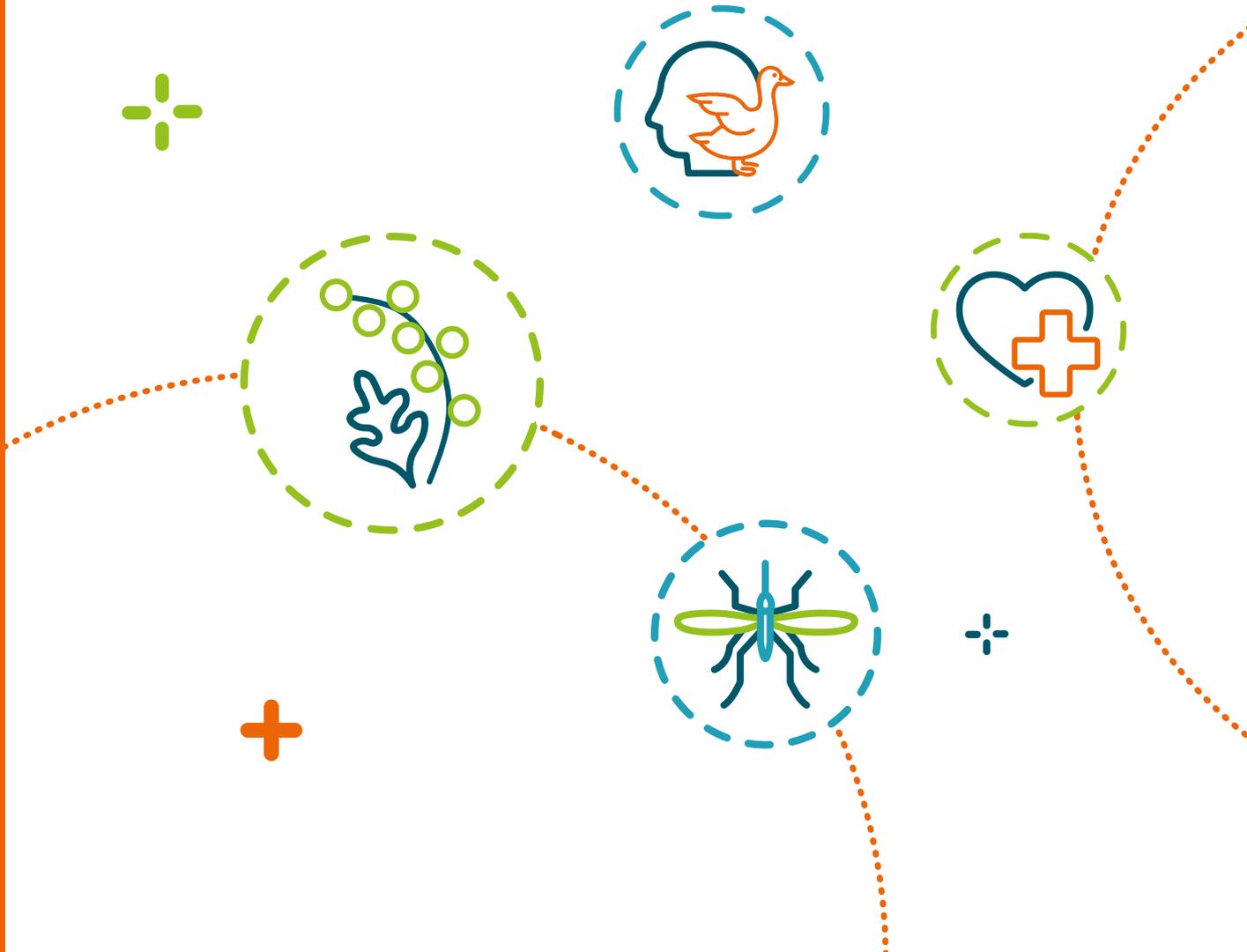
Au quotidien et tout au long de notre vie, l'environnement est un déterminant majeur de notre santé. Le contact avec la nature, une alimentation de qualité, un habitat sain constituent quelques exemples de déterminants environnementaux contribuant au bien-être et à la santé humaine.

En revanche, des pathologies chroniques telles que des atteintes cardio-vasculaires, cancer, diabète maladie chronique... sont liées à une **combinaison de différents facteurs de risque**, génétiques ou non, auxquels nous sommes soumis au cours de notre vie. L'**exposome** correspond à l'ensemble des expositions que subit, tout au long de sa vie, un être humain de par son environnement et qui sont susceptibles d'affecter sa santé : substances chimiques, particules dans l'air, métabolites dans

l'eau, ... La réduction de ces expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes est une priorité, au regard du nombre croissant de pathologies liées à la dégradation de notre environnement et à l'érosion de la biodiversité.

Le PRSE4 contribuera à la réduction d'**expositions jugées prioritaires**, au regard d'enjeux régionaux d'une part, et en considérant la complémentarité du PRSE4 avec les objectifs d'autres plans et programmes (ressources en eau, espèces nuisibles, zoonoses, qualité de l'air intérieur et extérieur...) d'autre part.

Le PRSE4 offre un cadre et un support pour l'élaboration d'outils d'**aide à l'action dans les territoires** pour les acteurs locaux, visant à inciter ou soutenir la mise en réseau des acteurs, leur accompagnement, l'information du public sur des champs ciblés.





OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1

Réduire l'exposition de la population aux risques sanitaires liés aux espèces à enjeux pour la santé en expansion en Auvergne-Rhône-Alpes

Certaines espèces animales et végétales exposent les populations à des risques sanitaires. Le changement climatique et l'intensification des échanges internationaux favorisent l'implantation et l'expansion d'espèces à enjeux pour la santé humaine.

La région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par la présence importante d'espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine, notamment les chenilles processionnaires, les ambrosies, le moustique tigre, les tiques et la berce du Caucase.

Ces espèces peuvent entraîner des allergies, des brûlures, des réactions urticantes ou des maladies vectorielles telles que la dengue, le zika, le chikungunya, la maladie de Lyme ou l'encéphalite à tiques qui impactent la santé humaine à court ou à long terme. D'autres espèces émergentes, telles que la tique hyalomma, ou des espèces existantes, mais transmettant de nouvelles maladies, telles que le Virus du Nil occidental et Usutu, commencent à se développer dans la région, et pourraient entraîner des impacts sanitaires nécessitant la mise en place de mesures spécifiques.

En réponse aux besoins régionaux identifiés, le PRSE4 ARA vise à réduire l'exposition de la population aux risques sanitaires liés à ces espèces en expansion.

Cet objectif décline les actions suivantes du PNSE4 :

11.1 : « la prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement »

11.3 : « la prévention, surveillance et gestion des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires ...) »

5.1 : « Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé »

Pilote : Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes avec copilotage DREAL sur certaines actions

Partenaires : FREDON, URCPIE, EIRAD, RNSA, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes...

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.1.1

Améliorer la connaissance de l'expansion des espèces animales et végétales à enjeux pour la santé

Les connaissances en termes de localisation des espèces sont très variables d'une espèce à l'autre. En parallèle de la localisation des plantes d'ambrosies, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de la distribution des pollens d'ambroisie.

Plusieurs sources de données existent sur la localisation des chenilles processionnaires, des tiques et de la berce du Caucase. L'identification des acteurs possédant ces données, la mise en commun des données existantes auprès des différents acteurs sur ces sujets et l'identification des données manquantes sont des étapes essentielles à l'amélioration de la connaissance en termes de localisation et de densité de ces espèces. Le PRSE 4 vise à compléter ces systèmes, en s'intéressant à des espèces n'ayant pas de systèmes de surveillance nationale établis.

**PISTES
D'ACTION**

- Élaboration partagée, pilotage et mise en œuvre d'un plan d'action d'amélioration de la surveillance de la distribution des pollens d'ambroisie
- Réalisation d'une cartographie partagée de présence des espèces et définition d'un plan d'action pour son actualisation
- Promotion des cartographies auprès des acteurs concernés

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.1.2

Améliorer le diagnostic précoce des impacts sanitaires induits par des espèces animales et végétales pour réduire leur impact sanitaire et augmenter le pouvoir d'agir des patients

L'amélioration de la capacité diagnostique et la précocité du diagnostic sont des facteurs bénéfiques pour la santé publique et la santé du patient. Le PRSE4 entend contribuer à une meilleure exhaustivité et précocité des diagnostics.

Selon l'espèce concernée, il s'agit de :

- Améliorer le diagnostic des arboviroses, ce qui permettra de limiter le nombre de cas
- Renforcer les diagnostics d'allergie à l'ambroisie, ce qui réduira les symptômes par l'adaptation du comportement individuel et la mise en place d'un traitement (antihistaminiques/désensibilisation)
- Avoir des diagnostics plus précoces de la maladie de Lyme, ce qui permettra une meilleure prise en charge globale de cette maladie, et pourra limiter la survenue de ses effets chroniques.

**PISTES
D'ACTION**

- Sensibilisation et accompagnement des professionnels de santé pour améliorer le taux et la précocité des diagnostics
- Information du grand public et incitation à recourir au diagnostic précoce

Agir contre l'expansion des espèces à enjeux par une approche multithématique à l'échelle intercommunale

Jusqu'à présent, la doctrine d'action sur les espèces à enjeux s'organise par espèce. Or, il apparaît que les acteurs locaux œuvrant sur ces sujets sont souvent les mêmes, et qu'il existe une logique commune dans les modalités de sensibilisation et de lutte. Le PRSE4 vise le déploiement d'un réseau de référents intercommunaux pour favoriser le partage d'expérience et la mise en commun des outils.

**PISTES
D'ACTION**

- Animation du réseau des référents intercommunaux et communaux multi-espèces dédiés à la surveillance et à la gestion des espèces à enjeux sanitaires
- Actions de sensibilisation multithématique vers le grand public, les publics relais et les collectivités
- Animation d'un réseau régional des institutions concernées par la gestion multithématique d'espèces



**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL****2.1.4****Renforcer la prévention de l'implantation et l'expansion des espèces à enjeux sanitaires par de nouveaux moyens d'action**

Les espèces à enjeux pour la santé se développent depuis de nombreuses années dans le monde et en France, notamment du fait des effets du réchauffement climatique. Différentes actions pour réduire leur impact sanitaire ont déjà été mises en œuvre. Il sera utile pour les prochaines années de contribuer à renforcer les actions existantes en déployant de nouvelles approches telles que le soutien à de nouvelles modalités de gestion (lutte biologique, clean walk, jeu sur application mobile, approche One health...) ou la définition de plans de mobilisation sociale.

En ce qui concerne spécifiquement l'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), le soutien du déploiement de la lutte biologique inclut la connaissance de la répartition de son prédateur naturel (*Ophraella communa*) et de son action en tant qu'agent de lutte biologique sur les populations d'ambrosie.

**PISTES
D'ACTION**

- Appui au déploiement de nouvelles modalités d'actions contre les espèces à enjeux pour la santé en voie d'expansion, et notamment la lutte biologique
- Soutien à la mise en œuvre de stratégies de mobilisation sociale pour agir contre l'expansion des espèces à impact sur la santé

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2

Améliorer la surveillance des zoonoses dans une approche « Une seule santé »

Les zoonoses sont des **maladies ou infections franchissant la barrière interespèce homme/animal**. Les pathogènes en cause peuvent être des bactéries, des virus ou des parasites. La transmission de ces maladies se fait soit directement, lors d'un contact entre un animal et un être humain, soit indirectement par voie alimentaire ou par l'intermédiaire d'un vecteur (arthropodes, arachnides, insectes ...).

Chez l'humain, **60% des maladies infectieuses et 75% des maladies infectieuses émergentes sont d'origine zoonotique**. Le réservoir de ces pathologies zoonotiques est majoritairement représenté par la faune sauvage, tandis que les animaux domestiques - principalement d'élevage - jouent un rôle d'amplificateur et de facilitateur du franchissement par ces pathogènes de la barrière interespèces.

L'érosion de la biodiversité, notamment sous la pression des activités humaines et du changement climatique, est un **facteur essentiel à prendre en compte dans les mécanismes d'émergence et de transmission de ces pathologies**.

À l'échelle régionale, des acteurs œuvrent, dans le champ de la santé humaine et animale, à la surveillance des zoonoses. Toutefois les dispositifs de partage d'information et de coopération entre ces secteurs gagneraient à être renforcés, en créant des synergies et des actions concertées permettant une meilleure identification, surveillance, gestion et prévention du risque zoonotique.

En réponse aux besoins régionaux identifiés, le PRSE4 ARA vise à **renforcer l'approche intégrée et intersectorielle de la prévention des risques zoonotiques**.

 **Cet objectif décline l'action 20 du PNSE4** : « la surveillance de la santé de la faune terrestre et la prévention des zoonoses », et l'action 5.1 : « Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé »

Co-pilotes : DRAAF et Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (veille sanitaire)

Partenaires : OFB, Cellule régionale de Santé Publique France, ARS (pôle santé-environnement), VetAgroSup ...





OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.2.1

Renforcer l'interconnaissance des acteurs des 3 champs impliqués dans la prévention des risques zoonotiques

Les acteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la biodiversité sont mobilisés dans la prévention des risques zoonotiques.

Cet objectif représente un préalable nécessaire pour permettre de renforcer leur synergie dans une approche Une Seule Santé. Il a pour but de favoriser le développement d'échanges et d'interconnaissance entre ces acteurs.

**PISTES
D'ACTION**

- Impulsion d'une dynamique d'interconnaissance des acteurs des 3 champs
- Structuration et animation d'un réseau régional permettant le partage de connaissances et le renforcement d'une culture commune sur l'approche « Une seule Santé »

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.2.2

Améliorer la gestion des risques zoonotiques par une meilleure coordination des dispositifs de surveillance, de détection précoce et de réponse réactive des 3 secteurs

Sur la base d'une meilleure connaissance mutuelle, cet objectif vise à renforcer les coopérations entre les acteurs des 3 champs, dans le cadre de la gestion des risques zoonotiques, qu'il s'agisse de leur prévention, de leur surveillance, de leur détection précoce ou de la réponse réactive apportée.

Il sera construit autour du partage d'informations et de données récoltées par les acteurs des 3 champs, et de la co-construction d'actions et de protocoles dans une démarche intégrée et intersectorielle.

**PISTES
D'ACTION**

- Réalisation d'un état des lieux régional (avec des focus territoriaux) des problématiques, des besoins, des actions et acteurs régionaux ou locaux œuvrant dans le champ de la prévention, de la surveillance et de la gestion des zoonoses
- Groupes de travail thématiques permettant la structuration de coopérations, partages d'informations et actions concertées entre les acteurs des 3 champs responsables de la surveillance et gestion de pathologies à potentiel zoonotique

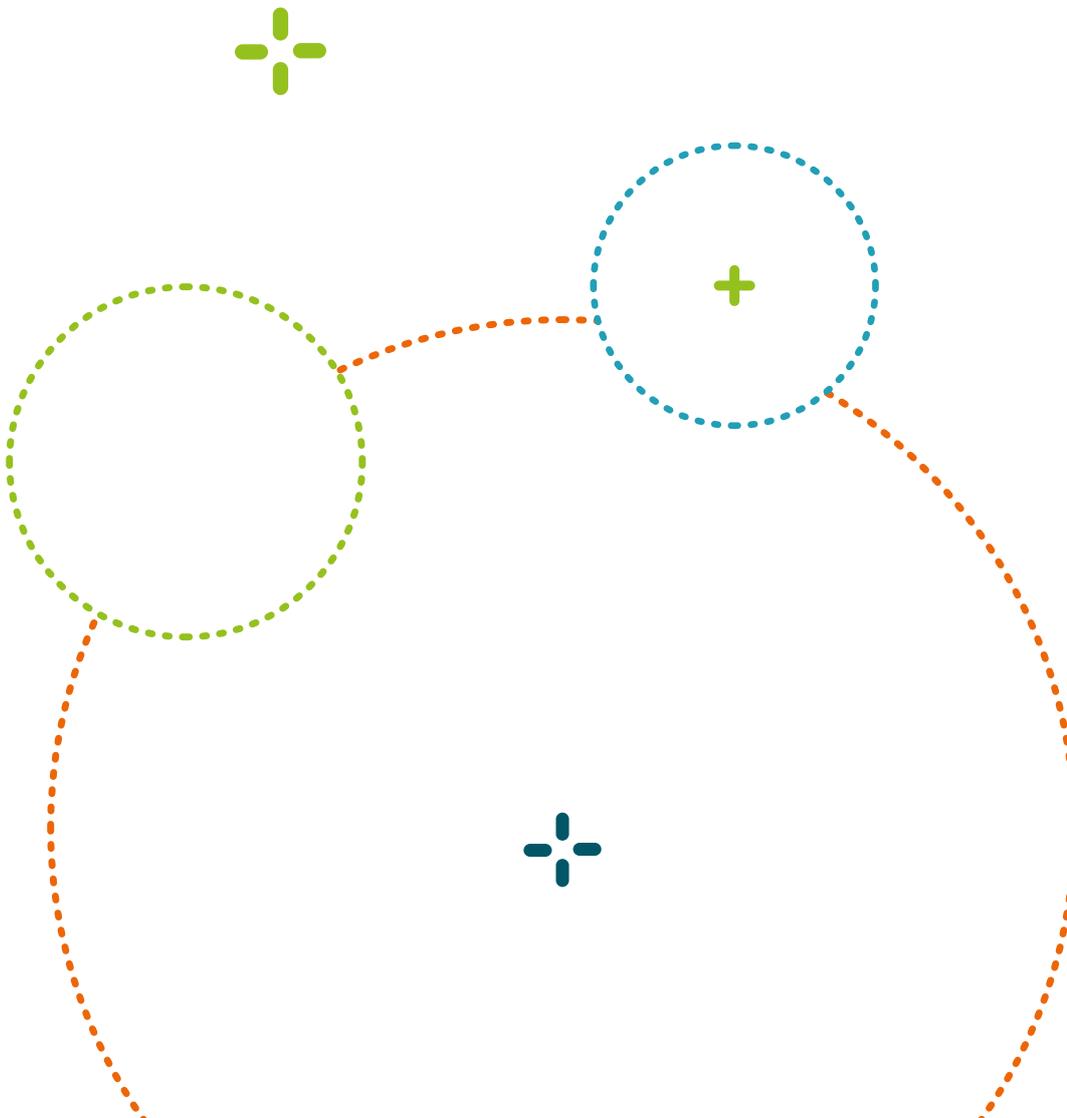


La diversité des acteurs de terrain concernés par le risque zoonotique est large tant sur le plan disciplinaire que territorial.

Leur mobilisation et le développement de leurs compétences pour agir en faveur de la prévention des zoonoses impliquent une approche pluridisciplinaire et transversale. Ceci s'articulera autour d'actions de sensibilisation, prévention, promotion de la santé et de préservation de la biodiversité articulées en cohérence.

**PISTES
D'ACTION**

- Formation des acteurs concernés par le risque zoonotique
- Prévention des risques zoonotiques auprès de publics en proximité avec la faune sauvage ou les animaux d'élevage
- Promotion de la préservation de la biodiversité sur les territoires et de l'importance de la santé des écosystèmes dans la limitation des risques zoonotiques



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.3

Promouvoir la mise en place de plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) qui intègrent les risques liés au changement climatique (qualitatifs et quantitatifs) et aux pollutions diffuses

La région Auvergne-Rhône-Alpes, du fait notamment de ses territoires ruraux et de montagne, se caractérise par un **nombre très important de collectivités responsables** de la distribution de l'eau (1 500), de réseaux de distribution (5 300) et de ressources en eau (8 200).

En matière d'eau potable, **les enjeux peuvent être très différents selon les territoires** avec un **écart marqué en matière de résilience** entre les territoires urbains (compétences techniques, moyens humains disponibles, implication politique) et certains territoires ruraux (faible structuration, moyens et compétences limités, difficulté de portage politique).

Une démarche d'amélioration continue de la qualité, récemment devenue réglementaire, prévoit la mise en place de plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE). Ils consistent, pour les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE), à mettre en place des mesures préventives et/ou correctives et une surveillance des étapes de prélèvement/production/distribution d'eau potable.

Le PRSE4 ARA vise à favoriser la prise en compte des enjeux sanitaires pesant sur l'eau destinée à la consommation humaine par les Personnes responsables de la production et de la distribution d'eau, en mobilisant et accompagnant les collectivités dans la démarche PGSSE, et en favorisant la prise en compte des enjeux quantitatifs (en lien avec le changement climatique) et qualitatifs (pollutions diffuses).

Pilote : Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires : DREAL, Agences de l'Eau, Collectivités territoriales (conseils départementaux, EPCI, communes)



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.3.1

Mobiliser les collectivités (PRPDE) pour la mise en œuvre de la démarche PGSSE

Les directives pour la qualité de l'eau de boisson de l'Organisation Mondiale pour la Santé ont défini le cadre conceptuel des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux – PGSSE - (ou Water Safety Plans).

La transposition en droit français de la nouvelle directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, a imposé la réalisation des PGSSE au plus tard au 12/07/2027 pour les zones de captage, et au 12/01/2029 pour la production et la distribution.

Dans ce cadre, au regard des besoins et spécificités régionales, le PRSE vise à augmenter le nombre de PRPDE qui intègre la démarche PGSSE dans leur activité de production d'eau potable.

PISTES
D'ACTION

- Acculturation des PRPDE sur l'ensemble des départements par la compréhension de la démarche, son enjeu et les bénéfices attendus
- Accompagnement des PRPDE par un appui technique et méthodologique pendant 18 mois d'une quarantaine de PRPDE volontaires pour s'engager dans la réalisation de leur PGSSE
- État des lieux et valorisation des retours d'expérience issus de territoires pilotes par des enquêtes auprès des PRPDE afin d'identifier leur implication dans la démarche PGSSE, les freins en cas d'inaction, et d'améliorer leur mise en œuvre par l'exploitation et le porter à connaissance des RETEX

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.3.2

Augmenter le nombre de PGSSE prenant en compte les enjeux sanitaires qualitatifs et quantitatifs

Les PGSSE offrent un cadre et s'appuient sur une méthodologie prenant en compte les enjeux quantitatifs et qualitatifs depuis la production de l'eau destinée à la consommation humaine jusqu'à la distribution de l'eau potable.

Le PRSE4 vise à promouvoir et favoriser l'appropriation du PGSSE non comme une formalité ou un document obligatoire, mais comme une démarche structurante pour les PRPDE. Cette démarche leur permet de prendre en compte les enjeux du changement climatique et/ou des pollutions diffuses, dans une approche s'appuyant sur la cohérence et la complémentarité entre les différents niveaux d'intervention en matière de structuration et d'aménagement du territoire, pour une synergie entre Schéma directeur départemental, Schéma directeur d'alimentation en eau potable et PGSSE.

PISTES
D'ACTION

- Démarche de plaidoyer en faveur de l'articulation et la synergie des PGSSE avec les autres plans et programmes concernant l'alimentation en eau potable
- Appel à projets permettant de mobiliser des leviers pour prendre en compte des enjeux de pollutions diffuses par les PRPDE ayant des captages sensibles

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.4**Accompagner les projets d'utilisation d'eaux non conventionnelles afin de limiter les besoins en eau potable, tout en garantissant la sécurité sanitaire des usagers et utilisateurs**

Les **épisodes de sécheresse** sont **plus fréquents et plus sévères**, et la région Auvergne-Rhône-Alpes a fait partie des régions particulièrement impactées en 2022 et 2023.

La gestion quantitative de l'eau est une politique prioritaire du gouvernement. Un des axes d'économie d'eau, porté par le Plan national eau, concerne **l'utilisation d'eaux non conventionnelles dont la réutilisation d'eaux usées traitées (REUT)**, avec un objectif national de 1000 projets en France d'ici à 2027.

Si le cadrage réglementaire et technique des modalités d'autorisation des différents projets en termes d'usages et de type d'eau tend à s'améliorer, il peut être encore incomplet, ou sujet à interprétation, face à la diversité des projets.

Les projets de REUT paraissent a priori bien adaptés sur le pourtour littoral. En revanche, sur notre territoire, ces eaux usées traitées peuvent contribuer de façon importante au débit de certains cours d'eau et au maintien de la biodiversité, notamment lors des étiages.

Par ailleurs, sur certains territoires ruraux ou de montagne, les besoins de développement peuvent conduire à investir dans de ce type de projet lorsque les secteurs sont peu dotés en eau, et donc, sans répondre au préalable à un souci d'économie d'eau.

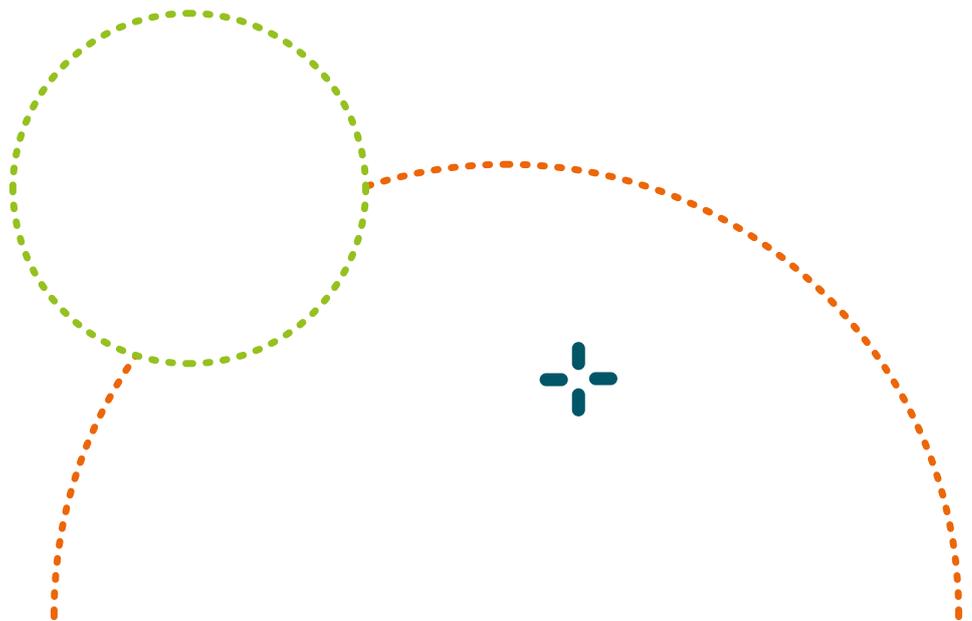
Enfin, le manque de technicité de certains porteurs peut conduire à la présentation de dossier où ni la plus-value environnementale (participation aux économies d'eau) ni l'analyse sanitaire (absence de risque pour les usagers ou utilisateurs) ne sont définies.

Plus globalement, l'adoption de gestes économes en eau et le recours à des eaux non conventionnelles doivent s'accompagner d'une information des utilisateurs sur les risques et bonnes pratiques, afin de limiter les mésusages.

En réponse aux besoins régionaux identifiés, le PRSE4 ARA vise à **limiter les besoins en eau potable grâce à des projets d'utilisation d'eaux non conventionnelles garantissant la sécurité sanitaire des usagers et utilisateurs.**

Pilote : Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires : Services de l'État, notamment DREAL et DRAAF, Agences de l'eau, ...



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.4.1

Mettre en place un accompagnement des projets d'utilisation d'eaux non conventionnelles, et notamment de réutilisation des eaux usées

En complémentarité opérationnelle avec la Stratégie régionale Eau-Air-Sol-Energie, le PRSE vise à accompagner les projets pour qu'ils s'inscrivent dans une démarche globale et structurée d'économie d'eau, en priorité sur les secteurs à enjeux quantitatifs, et qui prennent en compte, en amont, les problématiques environnementales et sanitaires.

**PISTES
D'ACTION**

- Mise en place d'un guichet unique pour le porteur de projet
- Mise à disposition de ressource aux porteurs de projet pour les guider dans le sens de l'intérêt environnemental du projet tout en garantissant les aspects sanitaires
- Sensibilisation des porteurs sur les projets à plus-value environnementale des projets et aux garanties sur la sécurité sanitaire de l'eau
- Promotion de bonnes pratiques par des retours d'expérience et animation de réunions de présentation de projets



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.4.2

Inciter les usagers aux bonnes pratiques en matière d'économies d'eau et d'utilisation individuelle d'eaux non conventionnelles

L'ensemble des acteurs peuvent agir pour diminuer leurs consommations d'eau potable. Face au risque sanitaire ou au mésusage, le PRSE4 contribue à sensibiliser la population sur les économies d'eau et l'utilisation sans risque d'eaux non conventionnelles, tout en adoptant des gestes qui préservent sa santé et l'environnement.

**PISTES
D'ACTION**

- Campagnes d'information et de mobilisation du grand public et des collectivités sur les pratiques économes et garantes de sécurité sanitaire en matière de consommation d'eau
- Accompagnement de collectivités prioritaires dans leurs démarches de réduction des consommations d'eau

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.5

Inciter des publics cibles bien identifiés à agir pour la qualité de l'air extérieur au travers d'actions innovantes et mobilisatrices

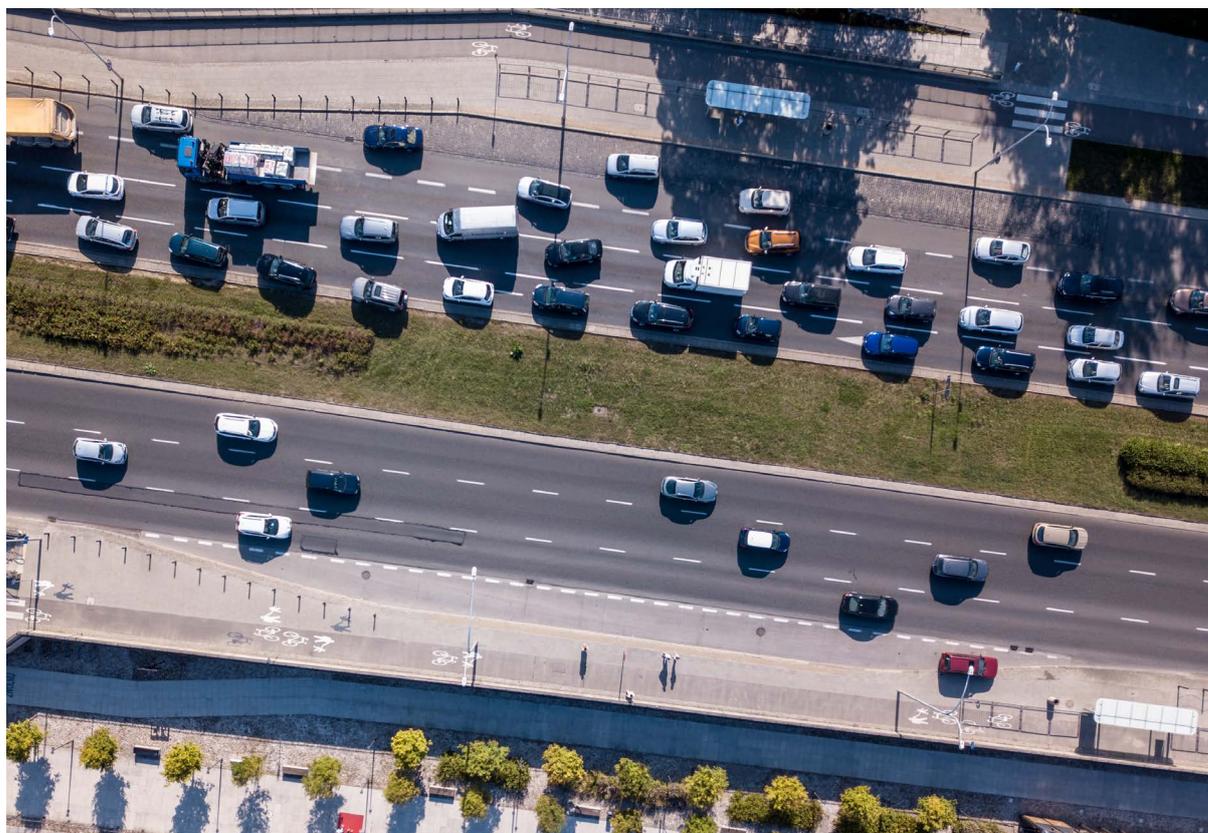
La pollution de l'air extérieur reste un enjeu majeur de santé publique en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une mauvaise qualité de l'air a non seulement des conséquences à court terme sur la santé (toux, irritations, aggravation de symptômes de maladies préexistantes...) et favorise aussi le développement de **maladies chroniques** (affections cardiovasculaires, respiratoires, cancers...). **L'évaluation quantitative d'impact sanitaire** (EQIS -octobre 2021) montre ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, chaque année, près de 4 300 décès seraient attribuables à une exposition de la population aux particules fines (PM2,5) et 2000 décès à une exposition de la population au dioxyde d'azote.

Au-delà, et **en complément des actions réglementaires** menées pour améliorer la qualité de l'air (Plans de protection de l'atmosphère (PPA), zones à faible émission (ZFE) ...) et des priorités établies dans le cadre de la stratégie régionale « eau air sol énergie », l'enjeu du PRSE4 est de réussir à **mobiliser les citoyens, les associations qui les représentent, les jeunes et également les collectivités locales** pour qu'ils agissent de façon très concrète en faveur d'une meilleure qualité de l'air. Pour cela, le PRSE 4 engagera des actions partenariales et innovantes destinées à rendre acteurs ces publics cibles.

Pilote : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires : DRAAF, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, CEREMA, ADEME...



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.5.1

Encourager et accompagner les changements de pratiques à l'échelle des individus en mobilisant les sciences comportementales et des outils numériques innovants

Il s'agit d'initier des changements de comportement à l'échelle des individus afin que les particuliers puissent adopter des pratiques moins émissives et/ou puissent prendre conscience de leur exposition à une qualité de l'air dégradée. Pour atteindre l'objectif, l'idée est de tester et/ou déployer des méthodes novatrices, ainsi que des outils innovants qui seraient susceptibles de toucher directement les individus afin de les inviter à modifier leurs pratiques.

**PISTES
D'ACTION**

- Mobilisation de l'approche des sciences comportementales pour modifier les pratiques de chauffage au bois (élaboration et test in situ sur le PPA de Lyon, puis déploiement sur plusieurs territoires, notamment ceux dotés de fonds air bois)
- Expérimentation via les sciences comportementales visant à développer et évaluer la pratique des modes doux actifs sur un territoire pilote (Métropole de Lyon) - Projet « Bouger pour l'air »

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.5.2

S'adresser spécifiquement au public « jeunes » pour les inciter à devenir acteurs d'une meilleure qualité de l'air via des outils pédagogiques interactifs ou/et collaboratifs

Il s'agit d'amener le public « jeunes » à prendre conscience des enjeux liés à la qualité de l'air et à modifier leurs comportements en conséquence. L'enjeu est non seulement pédagogique, mais il s'agit aussi d'inviter les jeunes à questionner les pratiques et habitudes de leurs aînés, afin d'initier un changement sociétal de plus grande ampleur.

**PISTES
D'ACTION**

- Création et diffusion d'un questionnaire interactif destiné aux plus jeunes afin de les sensibiliser à la qualité de l'air et aux bonnes pratiques, à l'occasion de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air
- Sensibilisation des jeunes des lycées agricoles à la qualité de l'air en agriculture, afin qu'ils s'approprient les connaissances et les moyens d'action disponibles pour préserver la qualité de l'air et les écosystèmes, tout en veillant à leur propre santé et celle de la population
- Définition puis mise en œuvre d'interventions pédagogiques en milieu scolaire en lien avec le Graine et l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, afin de sensibiliser et mobiliser les jeunes sur le thème de la qualité de l'air

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.5.3

S'appuyer sur les associations et initiatives de collectifs citoyens pour engager des projets innovants et/ou sensibiliser le grand public en proximité

Il s'agit de repérer, soutenir et mettre en valeur les initiatives associatives et/ou citoyennes permettant de sensibiliser et/ou d'agir sur la qualité de l'air en proximité et/ou de manière innovante.

PISTES
D'ACTION

- Mise en œuvre d'un concours citoyen « Mission AIR » à l'occasion de la journée nationale de la qualité de l'air, destiné à soutenir les initiatives locales et citoyennes en faveur de la qualité d'air dans les périmètres des PPA
- Recueil, capitalisation et valorisation des initiatives citoyennes issues des sensibilisations avec l'outil Fresque de l'air d'Atmo, en priorité dans les territoires PPA
- Soutien à la montée en compétence des associations chargées de l'éducation et de la promotion de la santé-environnement sur la thématique de la qualité de l'air



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.5.4

Poursuivre l'action à destination des collectivités locales pour faciliter leurs actions et les inciter à réduire l'exposition des publics les plus vulnérable, et agir sur les secteurs localement les plus émissifs à l'échelle de leur territoire

Les territoires désireux de mettre en place des actions doivent pouvoir facilement avoir connaissance des outils disponibles, des actions qu'il est possible d'entreprendre, de leur impact et des conditions de mise en œuvre. Pour ce faire, l'échange de bonnes pratiques entre les différents territoires est à faciliter et à promouvoir, afin d'encourager le passage à l'acte.

**PISTES
D'ACTION**

- Offre aux collectivités qui veulent agir d'une meilleure lisibilité des outils et services de planification territoriale et de sensibilisation existants portés par les opérateurs techniques régionaux – Définition d'un « centre de ressources régional » sur la qualité de l'air
- Organisation d'une journée annuelle régionale de l'air à destination des collectivités territoriales

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

2.5.5

Travailler avec les entreprises en tant qu'acteurs du territoire, pour la mise en place d'actions favorables à la qualité de l'air dans le cadre des démarches RSE

En 2023, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Hauts de France et Atmo Normandie se sont associés pour réfléchir à une offre de service destinée aux entreprises régionales engagées dans des démarches RSE et/ou environnementales. Les premiers éléments de réflexion suggèrent d'articuler cette offre à l'attention des entreprises autour de trois axes complémentaires :

Sensibiliser : ancrer progressivement auprès des salariés, les connaissances sur la qualité de l'air et permettre l'appropriation du sujet par l'expérimentation individuelle et collective.

Évaluer : Atmo propose la réalisation de diagnostics de qualité de l'air dans et aux abords de l'entreprise, la réalisation de bilans olfactifs, mais également la réalisation d'un volet air en complément du bilan carbone de l'entreprise.

Agir : Suite à la réalisation des diagnostics, Atmo peut accompagner l'entreprise pour la mise en œuvre d'un plan d'actions cohérent et transversal air-climat-énergie-santé.

L'offre de services doit être construite et ensuite proposée en phase de test en 2024 et consolidée en 2025.

Cet outil sera ensuite déployé auprès des entreprises à partir de 2025 dans le cadre de partenariats.

**PISTES
D'ACTION**

- Réalisation des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et clients de l'entreprise
- Réalisation de tests auprès d'entreprises
- Recensement et collecte des retours d'expériences qui permettront d'illustrer les démarches mises en œuvre et valoriser les bonnes pratiques

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.6

Favoriser des pratiques professionnelles et des comportements individuels favorables à la santé en matière de qualité de l'air intérieur

Nous passons plus de 80% de notre temps dans des environnements clos (domicile, transport, lieu de travail, d'accueil, d'enseignement...), or de nombreux polluants y sont présents. Contrairement aux idées reçues, l'air intérieur est 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. La qualité de l'air intérieur a un effet démontré sur la santé et le bien-être. Les troubles de santé potentiellement associés à une mauvaise qualité de l'air intérieur sont nombreux et variés.

Les pollutions de l'air extérieur, les activités et comportements quotidiens (ménage, cuisine, tabagisme...), les matériaux de construction, le mobilier, les produits de décoration influencent la qualité de l'air intérieur.

En continuité avec les actions déjà conduites en Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des précédents PRSE, et en déclinant l'action 14 du PNSE4, le PRSE4 vise à faciliter l'appropriation des enjeux de qualité de l'air intérieur par :

- les décideurs et les professionnels, dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public sensible,
- le grand public et les usagers des bâtiments

 **Cet objectif décline l'action 14.4 du PNSE4 :** « l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment »

Pilotes : ARS et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Ville et Aménagement durable, IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, CEREMA, AURAE, opérateurs de la promotion de la santé en Auvergne-Rhône-Alpes, syndicats des professionnels du bâtiment, CSTB, Education nationale,...

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2.6.1

Mettre en place un centre de ressource et de partage sur la qualité de l'air intérieur et sur le radon à l'échelle régionale

Il s'agit de constituer un réseau qui rassemble des représentants des services de l'État (DREAL, DREETS, Rectorats), de l'ARS, des collectivités, du CEREMA, des professionnels du bâtiment, des acteurs de la rénovation énergétique, de la santé, de la recherche, des associations, des opérateurs de prévention, pour coordonner les actions, favoriser la transversalité, créer de la connaissance, partager des expériences et promouvoir de nouveaux dispositifs, identifier et créer de nouveaux outils.

PISTES D'ACTION

- Animation et coordination du réseau d'acteurs du territoire autour des enjeux liés à la qualité de l'air intérieur et du radon
- Recensement et diffusion des outils existants auprès des acteurs du territoire
- Capitalisation des mesures régionales QAI/Radon pour nourrir des travaux d'analyses transverses et évaluer les politiques publiques
- Création d'un groupe de travail ad hoc pour construire des outils

Accompagner les propriétaires et les gestionnaires d'établissements accueillant des publics sensibles en matière de qualité de l'air intérieur

La surveillance de la qualité de l'air intérieur fait l'objet d'une réglementation dans certains établissements recevant du public (ERP). En 2023, la réglementation a évolué et un nouveau dispositif est entré en vigueur ; celui-ci accroît la périodicité de surveillance et l'adapte au cycle de vie des bâtiments. Cet objectif vise à inciter les propriétaires et / ou les exploitants-gestionnaires des ERP à améliorer la qualité de l'air intérieur dans leurs établissements et à mettre en œuvre le nouveau dispositif de surveillance.

PISTES D'ACTION

- Acculturation, information et sensibilisation des élus et propriétaires/exploitants / gestionnaires sur les enjeux autour de la QAI et le nouveau dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP
- Accompagnement à la mise en œuvre du dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP
- Montée en compétences des professionnels des ERP (Assistante maternelle, personnel d'entretien, professionnels du milieu scolaire...)



Accompagner la montée en compétence de l'ensemble des professionnels du bâtiment et de la rénovation énergétique

Il s'agit d'aider les professionnels à mieux appréhender la qualité de l'air à chaque étape du cycle de vie du bâtiment (conception, travaux, maintenance, entretien), dans le cadre d'une démarche globale, associant tous les intervenants. Cet objectif vise à encourager la montée en compétences de l'ensemble des professionnels, et de les outiller afin qu'ils puissent porter les enjeux de qualité de l'air intérieur et proposer des actions d'amélioration.

**PISTES
D'ACTION**

- Formation et outillage des acteurs de l'ingénierie du bâtiment et du conseil à la rénovation
- Appui à la montée en compétences des professionnels des entreprises du bâtiment



**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL****2064**

Sensibiliser les occupants (grand public, publics vulnérables, milieu scolaire) en matière de qualité de l'air intérieur

Outre la qualité sanitaire des bâtiments, les comportements des occupants et des usagers doivent être pris en considération pour limiter et réduire les expositions. Cet objectif vise à encourager la prise de conscience du grand public et des publics vulnérables afin de faire évoluer les comportements et les pratiques en matière de qualité de l'air intérieur.

**PISTES
D'ACTION**

- Information et sensibilisation du grand public et des publics vulnérables sur les enjeux de qualité de l'air intérieur et les leviers envisageables
- Sensibilisation des acteurs du milieu scolaire (enseignants, élèves, personnel...)

AXE 3

MOBILISER LES TERRITOIRES EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Parmi les acteurs des territoires, les élus locaux ont la responsabilité d'agir pour **créer un cadre de vie** favorable à la santé de tous, en informant les populations, en prévenant les expositions à risque et en agissant positivement sur les déterminants environnementaux de la santé. L'échelon local permet de mettre en œuvre des actions concrètes, **dont les résultats peuvent être perçus par tous.**

Le PRSE 4 Auvergne-Rhône-Alpes se veut un **cadre propice à cette mobilisation des acteurs locaux.** Il comporte des objectifs ambitieux en la matière, afin que l'action pour un environnement favorable à la santé soit réellement présente et partagée par tous sur l'ensemble du territoire.

Cette mobilisation passe par le fait **d'acculturer et d'outiller les acteurs locaux** sur la santé-environnement pour qu'ils les intègrent dans leurs politiques et leurs pratiques qu'ils se fassent les **relais de la dynamique régionale du plan à leur échelle territoriale**, et mobilisent à leur tour d'autres acteurs.

Pour les pilotes du PRSE, la territorialisation prend la forme d'une **mission d'animation dans les territoires**: mobiliser les acteurs sur la santé-environnement, susciter des projets et accompagner

leur développement, faciliter le dialogue entre les acteurs locaux, leur offrir un appui pour l'utilisation des outils ...

Sont impliqués dans cette démarche de territorialisation :

- les relais de niveau départemental : les préfets de département - qui sont les délégués territoriaux de l'Agence nationale de la cohésion des territoires - et sous-préfets et leurs services, délégations départementales de l'ARS, directions départementales interministérielles... et les instances de concertation et de coordination existantes, Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), Comités Territoriaux de Santé (CTS), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), etc. ;
- les collectivités territoriales, qui ont un mandat de mise en cohérence de politiques locales,
- et plus globalement les « communautés santé-environnement » des territoires qui rassemblent les parties prenantes dans les actions de santé-environnement : collectivités, professionnels, associations, habitants et leurs représentants.





OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1

Accompagner les évolutions de pratiques des élus et agents des collectivités territoriales vers une gestion globale de leur territoire toujours plus favorable à la santé

La plupart des leviers d'action en matière de santé-environnement et d'amélioration du cadre de vie se situent au niveau territorial. Les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de mobilités, de logement, d'espaces verts, de petite enfance ou d'action sociale sont au cœur des compétences des collectivités territoriales. La lutte contre les pollutions et les nuisances, la qualité de l'air, de l'eau, des sols sont également des préoccupations quotidiennes des élus.

La concrétisation de la construction d'un environnement plus favorable à la santé passe par la mise en œuvre de projets portés localement. Cette mise en œuvre nécessite souvent un accompagnement, notamment dans les collectivités les moins bien pourvues en ingénierie.

Pilotes : ARS et SGAR

Partenaires : CEREMA, ORS, URCAUE, Agences d'urbanisme ...

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3.1.1

Acculturer et mobiliser les acteurs des territoires, en particulier les collectivités, quant à leur rôle en matière de santé-environnement et à l'approche « Une seule santé »

Le PRSE 4 vise à améliorer le niveau de connaissances et de conscience des acteurs locaux, et notamment des collectivités, sur les leviers dont elles disposent pour agir en faveur de la promotion de la santé-environnement à leur échelle, notamment par le prisme de l'approche « Une seule santé »

PISTES D'ACTION

- Démarche de plaidoyer en santé-environnement et à propos de l'approche "Une seule santé" à destination des collectivités, à porter dans différents contextes locaux (réunions départementales des maires, conférences Préfet/ élu(e)s...)
- Promotion des outils utiles à la mobilisation et à l'action en santé-environnement sous l'angle « Une seule santé » dans les territoires : outils CEREMA, outils PRSE3 et PRSE4, Air Attitude, Agir-ese.org, Cap Rural, UFS...



Soutenir le développement des outils de diagnostic local en santé-environnement par les collectivités

L'accès facilité à des données locales en santé-environnement, permis par l'outil OSE (cf axe 1), n'est pas suffisant pour que les collectivités décident de s'engager dans des démarches locales de diagnostic. Le PRSE 4 vise à augmenter la proportion de collectivités réalisant un diagnostic local en santé-environnement, en proposant et valorisant des outils adaptés aux enjeux et aux capacités des collectivités.

PISTES D'ACTION

- Soutien en ingénierie technique pour intégrer les enjeux de santé-environnement dans les diagnostics locaux : rassemblement du corpus documentaire nécessaire, identification des structures locales en capacité d'accompagner les collectivités dans la réalisation de diagnostics locaux, et mobilisation du webinaire de présentation de l'outil OSE
- Promotion des résultats des diagnostics locaux réalisés par les collectivités
- Incitation et facilitation à l'intégration de la participation citoyenne à l'identification des enjeux santé-environnement des territoires : identification des modalités de participation (commissaires-enquêteurs, panels de citoyens ...) et transmission d'informations aux collectivités sur le déploiement de cette participation

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques et projets favorables à la santé-environnement

Le PRSE 4 vise à proposer différentes aides aux collectivités afin de les accompagner selon leurs besoins techniques et financiers en mobilisant les réseaux et outils existants (ANCT, Comités locaux de cohésion territoriale (CLCT), Banque des territoires ...) et en articulation avec le futur contenu de la Circulaire sur la planification écologique.

Le Plan vise également à mettre en réseau ces acteurs afin de permettre les retours d'expérience, de tirer des enseignements des expérimentations de chacun et de s'inspirer mutuellement.

PISTES D'ACTION

- Identification et mise à disposition des ressources régionales et départementales en ingénierie territoriale, compétentes pour accompagner les collectivités dans leurs politiques et projets dans le champ de la santé-environnement et dans l'approche "Une seule santé"
- Mobilisation permanente des réseaux de référents territoriaux en santé-environnement, en leur diffusant régulièrement des informations utiles à la prise en compte des enjeux de santé-environnement et de l'approche "Une seule santé" dans leurs activités

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2

Renforcer la prise en compte des déterminants de la santé dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme en améliorant la complémentarité des politiques publiques et la participation des populations

L'urbanisme, parce qu'il participe de la qualité des milieux (eau, air, sol, bruit), et du cadre de vie au travers de l'habitat et des mobilités actives par exemple, constitue un levier important pour créer des conditions de vie favorables à la santé globale et au bien-vivre ensemble. En effet, l'aménagement urbain permet d'offrir des ambiances urbaines diversifiées - via les espaces verts, les jardins partagés, des espaces publics réappropriés - de stimuler l'imaginaire et d'équilibrer les capacités émotionnelles et relationnelles.

Dans un contexte d'accroissement des inégalités et de bouleversements environnementaux liés au changement climatique qui menacent la santé des populations, les acteurs publics et les scientifiques s'efforcent de développer des approches plus transversales. L'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise une meilleure intégration des enjeux de santé publique et environnementaux dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. Cette démarche systémique permet d'opérer des choix permettant de minimiser l'exposition de la population à des facteurs de risques, et maximiser l'exposition à des facteurs de protection.

La réalisation de démarches expérimentales en UFS sur des territoires volontaires, dans le cadre de l'action 17 du PRSE 3, a permis d'impliquer plusieurs collectivités territoriales et de poser les bases d'une dynamique régionale. Néanmoins, les démarches en UFS restent ponctuelles et fonction de la sensibilité des acteurs locaux (élus et techniciens des collectivités locales, relais territoriaux...).

Le PRSE 4 vise à intervenir sur plusieurs leviers facilitant l'intégration des enjeux de santé-environnement dans la définition et la mise en œuvre des projets d'urbanisme et d'aménagement : la sensibilisation et formation des différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, l'accompagnement de ces derniers et l'animation d'un réseau d'acteurs variés.

Pilotes : ARS et DREAL

Partenaires : Urba4, ORS, CAUE, CEREMA, Ville et aménagement durable ...



Au vu de leurs capacités à décider et à faire agir en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la sensibilisation des décideurs est primordiale pour accroître leur intérêt vis-à-vis des enjeux de santé et ainsi les rendre acteurs de démarches en UFS. Elle est à compléter avec le renforcement des compétences des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.

**PISTES
D'ACTION**

- État des lieux de la formation existante en matière d'urbanisme/santé/environnement et définition des objectifs de sensibilisation/formation selon les cibles (élus, techniciens, bureaux d'études...)
- Co-élaboration de modules de sensibilisation/formation selon les cibles en fonction de l'état des lieux préalable des outils et besoins existants ; et déploiement dans les territoires en s'appuyant sur les réseaux des relais territoriaux
- Mise en œuvre d'actions complémentaires pour la sensibilisation



Une fois la prise de conscience des décideurs engagée et les acteurs de l'urbanisme outillés, il s'agit de décliner les acquis en s'adaptant aux contextes (spécificités et projets territoriaux). Par une incitation à la mise en œuvre, accompagnée, de démarche en UFS, il s'agit d'amener les acteurs à concevoir et mettre en œuvre des approches participatives et transversales, et à être en mesure de les inscrire dans la durée.

**PISTES
D'ACTION**

- Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement s'appuyant sur la mobilisation technique des partenaires
- Animation d'un comité de suivi regroupant les territoires faisant l'objet d'un accompagnement et capitalisation des retours d'expériences



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

3.2.3

Structurer la communauté d'acteurs

Le déploiement de l'approche UFS et son intégration dans les documents de planification reposent sur la création et l'animation d'un réseau d'acteurs pluridisciplinaires engagés dans la démarche. Outre le développement d'une culture commune, l'animation de ce réseau permet de mettre à disposition l'ensemble des ressources documentaires disponibles sur la démarche, de promouvoir les bonnes pratiques et de faciliter les retours d'expériences. De ce fait, cette structuration permettra également d'avoir une vision d'ensemble de ce qui se fait en matière d'urbanisme favorable à la santé en Auvergne-Rhône-Alpes, et d'inciter de nouvelles collectivités territoriales à se lancer dans ce type de démarche.

PISTES
D'ACTION

- Création d'un réseau de l'ensemble des acteurs concernés par l'UFS regroupant les territoires, les partenaires et les relais régionaux
- Communication élargie des retours d'expériences et témoignages des territoires

4 Annexes



LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PRSE4 AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Le PRSE4 se présente comme une continuité ambiguë du PRSE3 :

- Une continuité, car il a vocation à capitaliser sur les dynamiques créées par le PRSE3, et à disséminer et déployer aussi largement que possible les outils créés : c'est ce qui explique le choix de conserver les 3 axes du PRSE3, et d'opter pour un PRSE4, resserré sur quelques priorités sur lesquelles l'effet levier de l'outil « PRSE » est majeur.
- Dans une approche ambitieuse, car le PRSE, loin de poursuivre les actions à l'identique, s'ouvre à la démarche Une seule santé, intègre de nouvelles thématiques, implique de nouveaux acteurs (ou implique davantage des acteurs déjà présents), et augmente son ambition sur les dimensions de suivi et d'évaluation.

Afin d'y parvenir, de manière concomitante à la poursuite d'actions engagées dans le PRSE3, l'élaboration du PRSE4 s'est appuyée courant 2023 sur :

- la veille sur les évolutions des politiques publiques nationales, assurée par le Comité technique du PRSE qui en constitue sa cheville ouvrière,
- les réflexions des groupes de travail sur l'élaboration des PRSE dans le cadre du Groupe Santé-Environnement (GSE) au niveau national,
- la consultation de la communauté régionale santé-environnement (CRSE), définie comme les acteurs régionaux ayant manifesté leur souhait d'être partie prenante de la réflexion sur le PRSE. Cette consultation, relevant d'un exercice de transparence et de mobilisation parties prenantes, a été conduite du 15 mai au 4 juin 2023 auprès des 350 membres de la communauté régionale santé-environnement et du réseau des membres du comité technique (SGAR, ARS, DREAL, DRAAF). Elle a donné lieu à 67 contributions qui ont été intégrées au projet de PRSE sous la forme :
 - de questionnements des objectifs et actions envisagés initialement,
 - de modifications et compléments rédactionnels,
 - du repérage des acteurs les plus mobilisés, en vue de les associer à la poursuite des travaux d'élaboration, puis aux perspectives de portage des actions.

Les personnes ayant contribué à cette consultation représentent l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et relèvent d'une variété de statuts institutionnels : établissements publics, collectivités, associations ...

En juin 2023, le Comité exécutif a validé l'arborescence du PRSE, la reconnaissant comme :

- reflétant les enjeux régionaux,
- affichant un niveau d'ambition élevé,
- et démontrant une cohérence à la fois interne (avec des axes complémentaires les uns des autres) et externe (avec les autres plans et programmes).

LE PILOTAGE DU PRSE4 AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Le pilotage du Plan

Il est assuré par le Comité exécutif, qui :

- arrête la gouvernance, les enjeux, le plan d'action et le dispositif de suivi-évaluation,
- prend les décisions relatives à l'évolution du PRSE,
- valide les bilans d'avancement.

Le Comité exécutif est composé par les pilotes du PRSE : préfète de région, directrice générale de l'ARS, directeur de la DREAL, directeur de la DRAAF, assistés du comité technique et de membres invités.

Le pilotage des actions

Chacune des fiches d'actions du PRSE4 est pilotée ou co-pilotée par un/des représentants de la préfecture de région, de l'ARS, de la DREAL ou de la DRAAF. Le pilote d'actions a pour tâches :

- de veiller à la réalisation des activités qui constituent le cœur de l'action, et qui doivent permettre de produire les résultats escomptés,
- de mobiliser les partenaires nécessaires à la réussite de l'action, et d'animer éventuellement le collectif qui les regroupe,
- d'animer l'action, au sens de la faire connaître, diffuser ses réalisations, la faire évoluer dans le temps si nécessaire, mobiliser éventuellement de nouveaux partenaires,
- de faire remonter les difficultés au comité technique,
- de rechercher les financements nécessaires.

JUILLET 2022 À AVRIL 2023

FONDATION DU PRSE 4

JUILLET 2022 À AVRIL 2023 :

Webinaire communauté SE
pour bilan PRSE3 et annonce PRSE4

Travaux de fondation de l'ossature du PRSE4
et communication

MAI 2023

CONSULTATION DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE

Consultation de la communauté santé-environnement

MAI À OCTOBRE 2023

CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

Analyse de
la consultation
et réflexions sur
les actions déclinant
les objectifs
stratégiques

JUIN :

ComEx pour choix
des pistes d'actions
et de leurs pilotes

ÉTÉ À OCTOBRE :

Élaboration du
contenu du plan,
consultations
partenariales

OCTOBRE :

ComEx pour
validation du plan
d'actions

NOVEMBRE 2023

CONSULTATIONS

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
(CRSA)

Conseil Régional

4^E TRIMESTRE 2023

FINALISATION

Rédaction du PRSE4

Validations

Approbation et signatures
des pilotes

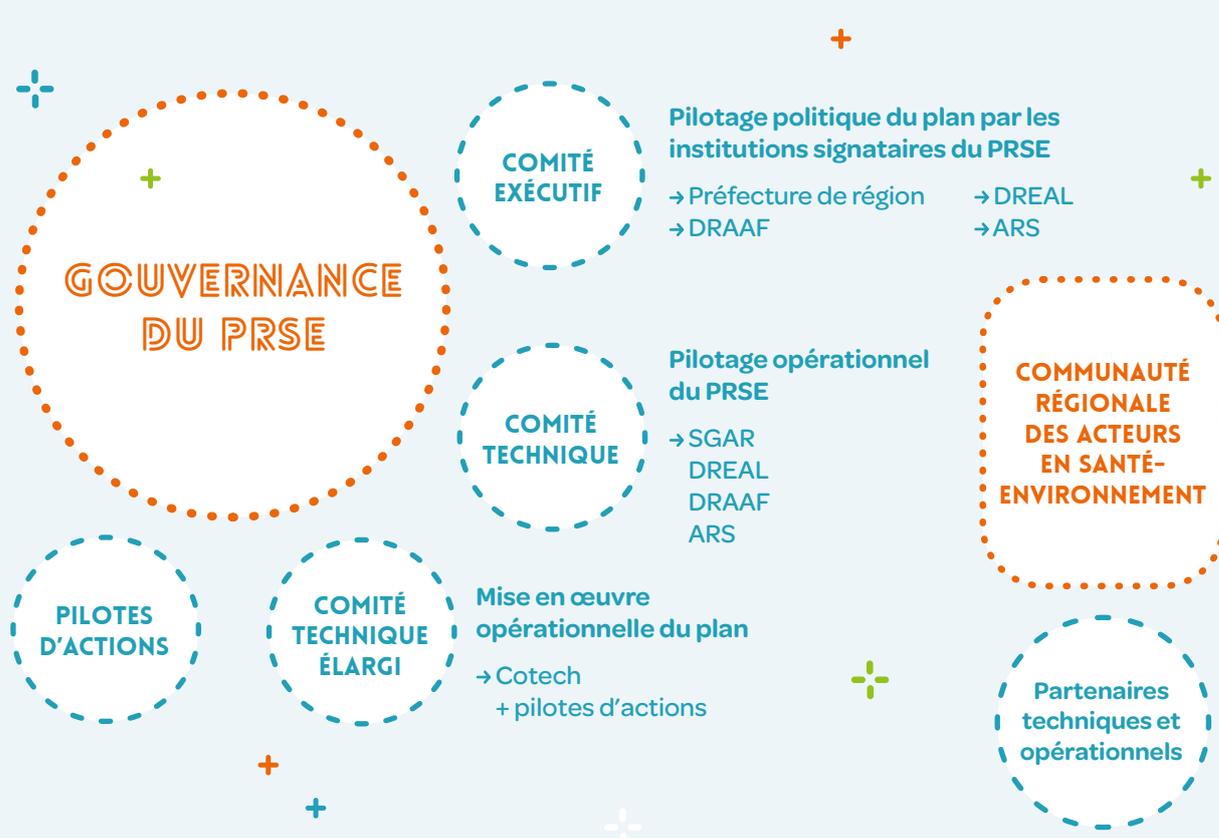
À PARTIR DE 2024

DIFFUSION ET MISE EN ŒUVRE DU PRSE4

[Retour sommaire](#)

Le pilote d'actions va s'appuyer sur un ou plusieurs partenaires pour que les activités prévues soient réalisées dans leur dimension opérationnelle, le pilote d'actions restant le garant et le responsable

du déploiement de ces activités. Les partenaires interviennent dans le cadre de la feuille de route de l'action établie par le pilote d'actions, et sont soutenus par ce dernier en tant que de besoin.



L'ANIMATION DU PLAN

Le Comité technique est l'instance d'animation du Plan. Il :

- propose les critères de priorisation et d'évolution des actions,
- organise l'expertise sur les évolutions du plan d'action,
- assure les conditions de mise en œuvre des actions du plan,
- veille à l'engagement durable des acteurs et des partenaires par une animation adaptée,
- élabore le dispositif de suivi et d'évaluation,
- assure la liaison avec la CRSE.

Il se réunit régulièrement en configuration élargie avec les pilotes des actions.

L'animation du Plan désigne la démarche par laquelle ses pilotes et ses représentants lui donnent du sens, du rythme et une dynamique sous l'angle des actions décrites dans les paragraphes suivants.

En mobilisant régulièrement les pilotes et les partenaires des actions

Cette partie de l'animation vise à les intégrer à une communauté de travail, œuvrant collectivement à l'atteinte des objectifs du plan :

- En travaillant les interactions et les complémentarités entre les actions au sein du PRSE, et entre les actions du PRSE et celles des autres plans et programmes,
- En valorisant en continu les réalisations obtenues

En mobilisant régulièrement, sous des formats variés, la communauté régionale santé-environnement

Cette mobilisation sera assurée :

- avec un temps fort annuel, la Conférence annuelle en santé-environnement, qui est l'occasion de présenter l'état d'avancement du déploiement du PRSE,
- via des événements locaux, qui visent à mobiliser à l'échelle de territoires infra-régionaux, les acteurs sur les sujets locaux qui les concernent,
- par l'envoi régulier de newsletters,
- par l'administration du site internet du PRSE (auvergne-rhone-alpes.prse.fr), plateforme rassemblant l'ensemble des informations sur le Plan, ses actualités, ses réalisations emblématiques.

En déployant, de manière intégrée à la mise en œuvre opérationnelle du plan, une stratégie de communication

Les intentions de cette démarche consistent à :

- faire connaître et expliquer les nouveaux axes de travail et le déroulement du PRSE4, montrer le fruit des actions,
- construire la notoriété du PRSE4 après le 3 et valoriser les partenaires impliqués,
- mobiliser la communauté des acteurs et les cibles potentielles, inciter à s'engager

La stratégie de communication se décline en 4 axes de communication :

- faire partager la philosophie et les valeurs portées par le PRSE, pour donner des raisons de participer à la mise en œuvre du plan santé-environnement en Auvergne-Rhône-Alpes,
- inviter à agir localement dans une perspective de gains sanitaires et environnementaux, en utilisant les outils produits ou l'offre de service proposée dans les axes de travail du PRSE,
- répondre à l'urgence de traiter certaines problématiques, mises en lumière par l'actualité (exemple : sécheresse été 2022, sobriété et questions énergétiques soulevées lors de l'hiver 2022, sport-santé avec les JO 2024...). Les projets et les territoires qui agissent pour la santé et l'environnement bénéficient des outils, de la légitimité et de l'expertise du PRSE,

- le PRSE : une expertise incontournable sur toutes les questions santé – environnement dans le paysage régional.

De manière plus opérationnelle, elle vise à :

- faire connaître et expliquer le PRSE 4 et ses axes, les outils à disposition, la communauté d'acteurs
- fédérer sur les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du PRSE4
- valoriser les outils et l'offre proposés en vue de réalisations concrètes
- informer sur le calendrier de mise en œuvre du plan
- susciter l'engagement dans le plan
- dynamiser et pérenniser les réseaux constitués autour de chaque bloc d'intervention du PRSE, mobiliser les cibles potentielles.

La stratégie de communication s'adresse aux différents acteurs en santé-environnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- prioritairement, la communauté régionale santé-environnement (CRSE) constituée d'acteurs concernés par la santé-environnement, intéressés par les sujets de santé-environnement ou porteurs d'une démarche détenant une expertise ou participant à la réflexion ; au sein de cette communauté, la stratégie de communication cible plus particulièrement les collectivités territoriales (élus et décideurs, techniciens), les organismes et associations acteurs de la santé-environnement.
- secondairement, les citoyens plus ou moins avertis, les instances nationales porteuses de la démarche à l'échelle de l'État, les leaders d'opinion, pour faire le relais auprès des citoyens.

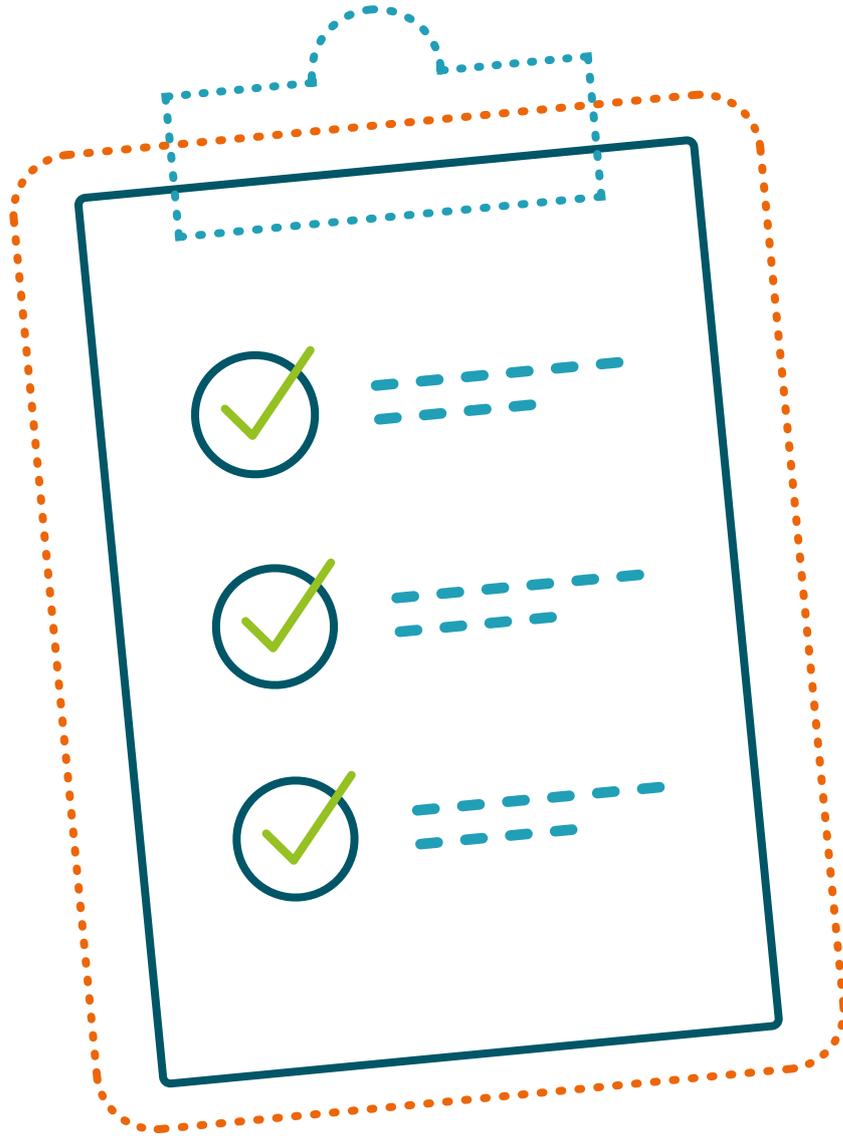
Les modalités de communication sont diverses et ajustées à l'objectif et à la cible : communication digitale avec le site «La santé-environnement en Auvergne-Rhône-Alpes» (auvergne-rhone-alpes.prse.fr), des publications sur les réseaux sociaux, la diffusion de newsletters à la Communauté régionale santé-environnement, la promotion d'événements présentiels (conférence régionale, journées thématiques,...) ou distanciel (webinaire), communiqués de presse, communication visuelle à travers l'identité graphique du PRSE et sa déclinaison dans des documents...



⁴ À l'occasion de l'élaboration du PRSE4, dès son lancement, début 2023, l'équipe d'animation du PRSE a souhaité consolider ses relations avec la "Communauté Régionale Santé-Environnement" Auvergne-Rhône-Alpes en établissant une liste d'acteurs, conforme à la réglementation en vigueur sur la protection des données.

Cette liste est utilisée pour informer, consulter, inviter les membres de la communauté aux événements organisés dans le cadre du PRSE. Ce sont, notamment, les membres de cette communauté qui ont été consultés pour élaborer le PRSE4. Il est possible, de manière permanente tout au long du PRSE4, pour tout acteur régional intéressé par la santé-environnement de s'inscrire dans cette base de données en suivant [ce lien](#)

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PRSE4 AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



[Retour sommaire](#) →

Le suivi et l'évaluation du Plan font l'objet d'une attention particulière de la part du Comité exécutif, dans la perspective de pouvoir évaluer, au terme des 5 ans du Plan, les changements qu'il aura su opérer sur le territoire régional.

Le suivi

Le suivi du PRSE 4 vise à rendre compte des réalisations conduites dans le cadre du Plan, et à analyser si elles correspondent à celles qui avaient été prévues, sans pour autant porter de jugement. Il s'agit de mesurer ce qui est réalisé, grâce au renseignement d'indicateurs de réalisation (nombre de réunions, de documents produits, de professionnels formés...).

Les indicateurs de réalisation ont pour but de suivre la mise en œuvre du plan, en permettant de répondre à la question :

a-t-on mis en œuvre des actions conformément ce que l'on avait prévu de mettre en œuvre?



Le suivi du PRSE 4 Auvergne-Rhône-Alpes sera assuré tout au long du Plan, via deux modalités :

- le recueil périodique et l'analyse des valeurs prises par les indicateurs de réalisation des actions,
- mais aussi et surtout la veille et l'écoute permanentes, par le Comité technique, des pilotes des fiches d'actions et des partenaires opérationnels en charge de la conduite des actions. Cette écoute se traduit par des entretiens réguliers avec ces pilotes et partenaires, afin de faire remonter au Comité technique leurs dernières avancées, observations, propositions et besoins.

Afin d'assurer le recueil périodique des indicateurs de réalisation, de valoriser et de tirer des enseignements du déploiement du Plan, en plus des échanges avec les pilotes, un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre des actions sera renseigné régulièrement par les pilotes des actions. Sur la base de ces éléments, chaque année, un bilan d'avancement du PRSE 4 sera rédigé et présenté aux instances, des pilotes des fiches d'actions et des partenaires opérationnels du Plan.

À la fin des 5 années du PRSE 4, un bilan global sera réalisé pour rendre compte des avancées du Plan sous un format synthétique et largement diffusable.

L'évaluation

L'évaluation, quant à elle, porte un jugement sur les résultats produits. Elle permet d'expliquer et de juger de la qualité globale du PRSE4 sous différents angles, en interrogeant, notamment sa pertinence (son adaptation aux besoins), sa cohérence externe (sa capacité à être complémentaire, non concurrente ou redondante), son efficacité (l'atteinte des résultats). Ce processus repose sur des indicateurs donnant à voir le changement obtenu, appelés indicateurs de résultat. Ils sont positionnés au niveau des objectifs opérationnels du Plan.

Les indicateurs de résultat portent sur les effets directs des actions mises en œuvre, par exemple : l'amélioration des connaissances des bénéficiaires d'une action, le degré de montée en compétences des professionnels, une meilleure identification de certaines expositions ...

Les indicateurs peuvent être quantitatifs (nombre, pourcentage, etc.) ou qualitatifs (une affirmation qui devra être vérifiée lors d'un échange avec les acteurs, par exemple : « la formation répond aux besoins initialement identifiés chez les participants »).



Reposant sur la mobilisation des pilotes et des partenaires, l'évaluation s'articule autour de moments particuliers :

- Au lancement du PRSE, par la vérification de la mise en place de toutes les procédures permettant de renseigner les indicateurs de réalisation et de résultat
- À mi-parcours, par la vérification que les actions vont « dans le bon sens » et offrent la perspective d'une atteinte des résultats au terme du Plan,
- À la fin du PRSE4, par le renseignement de tous les indicateurs de résultats définis au niveau des objectifs opérationnels, et la conduite d'investigations spécifiques, autour de questions évaluatives ciblées, par exemple : son efficacité globale, sa cohérence avec le PNSE 4 et les autres programmes existants...

Par ailleurs, l'évaluation formule un jugement sur les modalités de pilotage et d'animation régionale et locale retenues pour la mise en œuvre du PRSE 4.





GLOSSAIRE



ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AEP

Alimentation en eau potable

ANAP

Agence nationale d'appui à la performance

ARS

Agence régionale de santé

ATMO

Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air

CAR

Comité de l'administration régionale

CEREMA

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CESE

Conseil économique, social et environnemental

CESER

Conseil économique, social et environnemental régional

CD

Conseil départemental

CIRE

Cellule d'intervention en région de Santé publique France

CLS

Contrat local de santé

CNFPT

Centre national de la fonction publique territoriale

CODERST

Comité départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques

COPIL

Comité de pilotage

COTECH

Comité technique

CMEI

Conseiller médical en environnement intérieur

CPIE

Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement

CR

Conseil régional

CRPPE

Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales

CRSA

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

CRSE

(selon le contexte) communauté régionale santé-environnement ou conférence régionale santé-environnement

CTS

Conseil territorial de santé

CPOM

Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

DDPP

Direction départementale de la protection des populations

DDT

Direction départementale des territoires

DPC

Développement Professionnel Continu

DRAAF

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREETS

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

EAJE

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

EHESP

École des hautes études en santé publique

EIS

Évaluation d'impact sur la santé

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

ERC-EEDD

Espace régional de concertation en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable

ESE

Éducation en santé-environnement

FREDON

Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GRAINE

Réseau régional d'éducation à l'environnement et au développement durable, à la citoyenneté et à la sensibilisation de la nature

GSE

Groupe Santé-Environnement

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

IREPS

Instance régionale en éducation et promotion de la santé

ITESS

Inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé

MISEN

Mission inter-services de l'eau et de la nature

OFB

Office français de la biodiversité

OMS

Organisation mondiale de la santé

OHHLEP

One Health High-Level Expert Panel

ORCAE

Observatoire Régional Climat Air Énergie

ORS

Observatoire régional de la santé

PCAET

Plan climat-air-énergie territorial

PDU

Plan de déplacements urbains

PFAS

Per et polyfluoroalkylées

PRPDE

Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau

PCAET

Plan climat, air énergie territorial

PAQA

Plan d'action pour la qualité de l'air

PGSSE

Plan de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

PPA

Plan de protection de l'atmosphère

PREPA

Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

PNSE

Plan National Santé Environnement

PRSE

Plan régional Santé-Environnement

PNUE

Programme des Nations Unies pour l'environnement

PNNS

Programme National Nutrition Santé

PNA

Programme national pour l'alimentation

PAT

Projet alimentaire territorial

PLH

Plan local de l'habitat

PLQA

Plan local pour la qualité de l'air

PLU

Plan local d'urbanisme

PRS

Projet régional de santé

PRSE

Plan régional santé-environnement

PRST

Plan régional santé travail

REUT

Diminutif de « réutilisation »

RNSA

Réseau national de surveillance aérobiologique

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU

Superficie agricole utilisée

SCOT

Schéma de cohérence territoriale

SGAR

Secrétariat général pour les affaires régionales

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SRADDET

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SNS

Stratégie nationale de santé

SRAL

Service régional de l'Alimentation (DRAAF)

SRCAE

Schéma régional climat air énergie

TIAC

Toxi-infection alimentaires collectives

URCPIE

Union régionale des Centres Permanents d'initiatives pour l'environnement

UFS

Urbanisme favorable à la santé





Rejoignez la Communauté régionale des acteurs en santé-environnement : cvip.sphinxonline.net

Date de publication : mars 2024

Crédits photos : Félix Ledru, Freepik, Adobe Stock, PRSE 4 Normandie, Xavier Remongin, Pascal Xicluna, Cheick Saidou / agriculture.gouv.fr, Terra, Studio Fly, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Imprimé en France sur du papier recyclé